



Table des matières

Maladies respiratoires chroniques (hors mucoviscidose) -----	2
Autres affections de longue durée (dont 31 et 32) -----	6
Autres affections de longue durée non retrouvées ou non ventilées -----	10
Autres affections de longue durée pour insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques -----	14
Autres affections de longue durée pour hémoglobinopathies, hémolyses chroniques constitutionnelles et acquises sévères -----	18
Autres affections de longue durée pour néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif (hors irtc) -----	22
Autres affections de longue durée pour affections psychiatriques (anomalies chromosomiques) -----	26
Autres affections de longue durée pour scoliose structurale évolutive -----	30
Autres affections de longue durée pour tuberculose active, lèpre -----	34
Autres affections de longue durée pour tumeurs à évolution imprévisible ou inconnue -----	38
Autres affections de longue durée pour polyopathie (32) -----	42
Séjours en hospitalisation complète pour prise en charge de la covid-19 -----	46
Séjours en hospitalisation complète pour la covid-19, avec prise en charge en soins critiques au cours du séjour -----	50
Obésité -----	54
Trisomie 21 -----	58



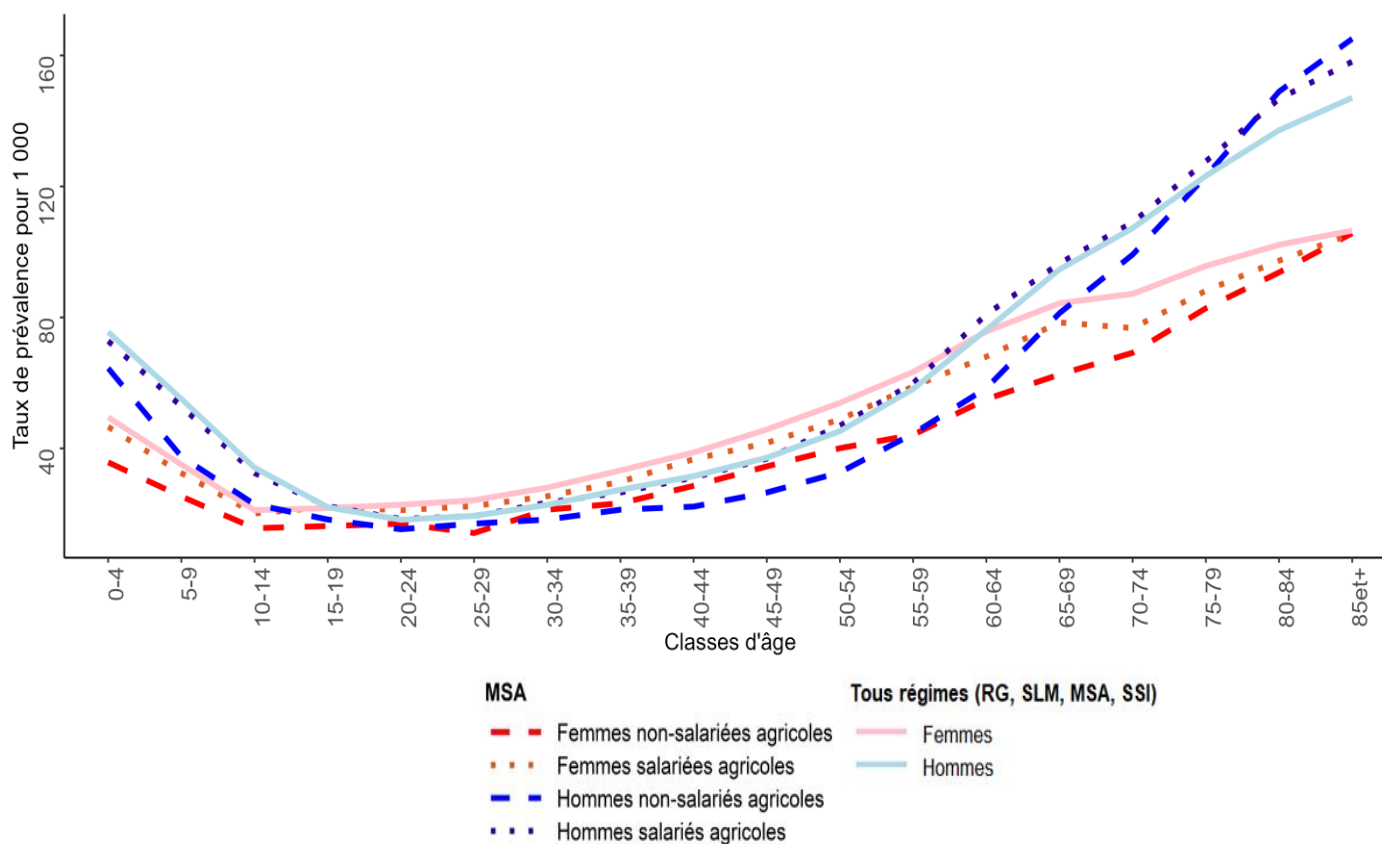
Maladies respiratoires chroniques (hors mucoviscidose)

Au régime agricole en 2021

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 176 886
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : - 2,6 %
- Taux de prévalence : 60,3 ‰
- Âge moyen : 63,9 ans – Âge médian : 70 ans
- Répartition hommes/femmes : 56,7 % / 43,3 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 44 648

Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime

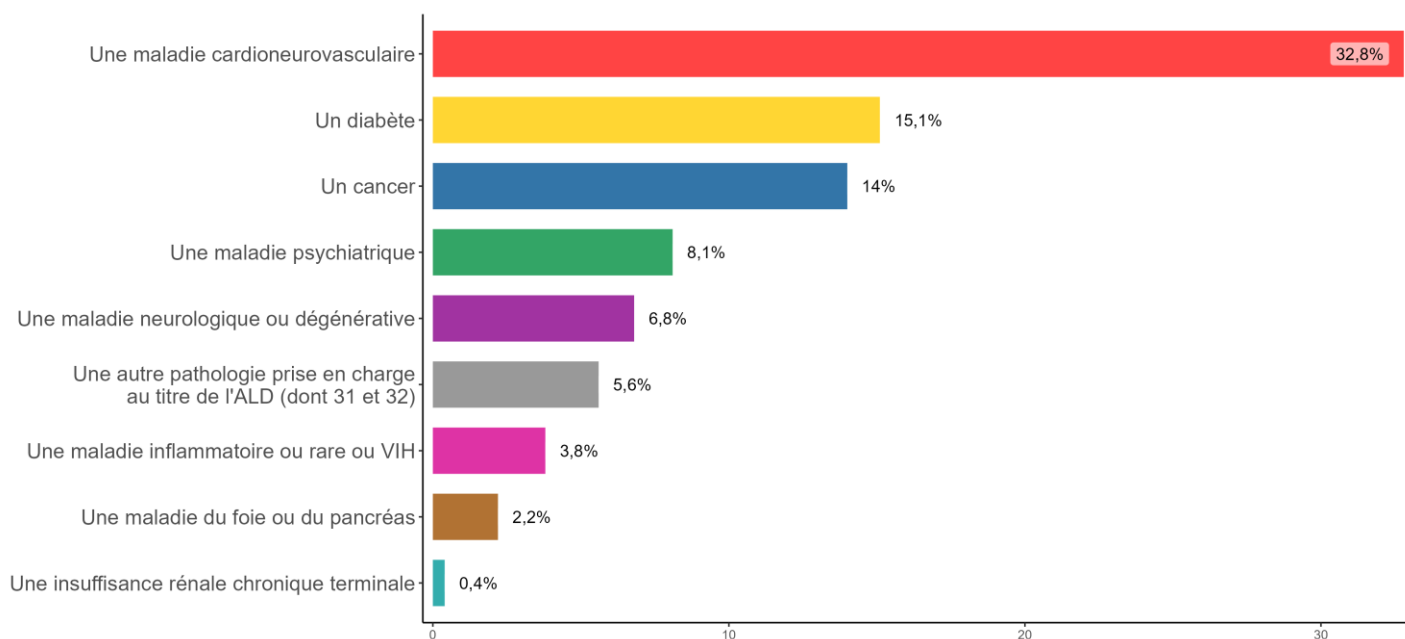


Source: SNDS



Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

55,1 % des assurés pris en charge pour *Maladies respiratoires chroniques (hors mucoviscidose)*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

Indices comparatifs et coût

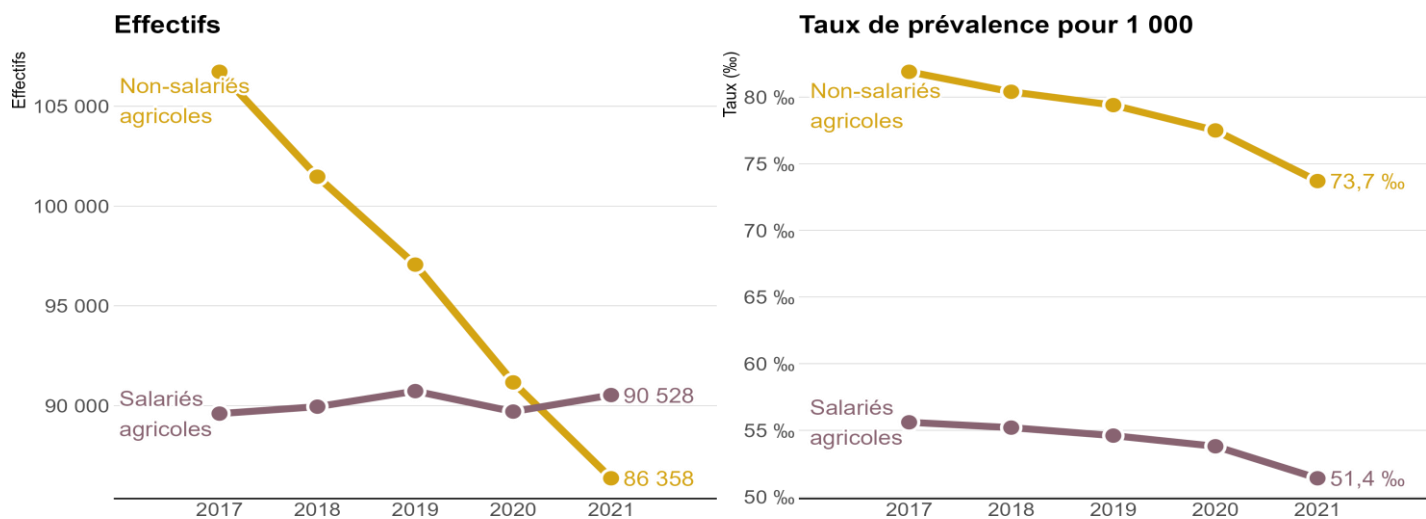
Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif*	Significativité	Consommateurs du régime agricole	
				Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
Non-salariés	86 358	91,3	***	176 886	211 491 072€
Salariés	90 528	97,8	***		

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



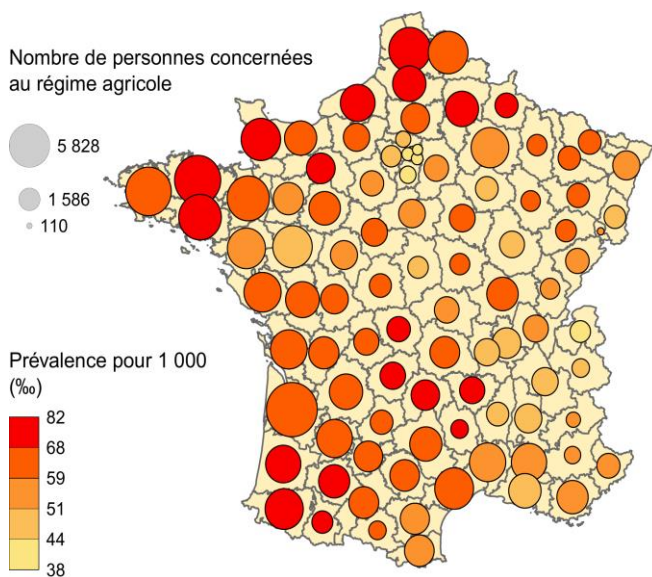
Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime



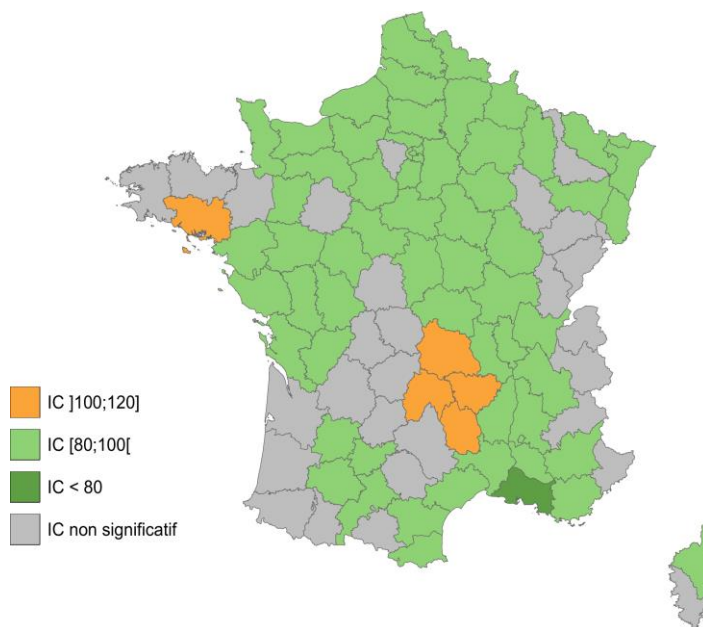
Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Maladies respiratoires chroniques (hors mucoviscidose) (top_ABPCOlr_ind) :

Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) au cours de l'année n, avec codes CIM-10 de maladies chroniques des voies respiratoires inférieures, insuffisance respiratoire, et autres troubles respiratoires et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs au cours des années n à n-4 (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR)), et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs au cours de l'année n (DP ou DR d'un des RUM (Résumé d'Unité Médicale) ou diagnostic associé (DA)), et/ou personnes ayant reçu au moins trois délivrances (à différentes dates) au cours de l'année n de médicaments spécifiques. Les personnes ayant une mucoviscidose sont exclues de ce groupe

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



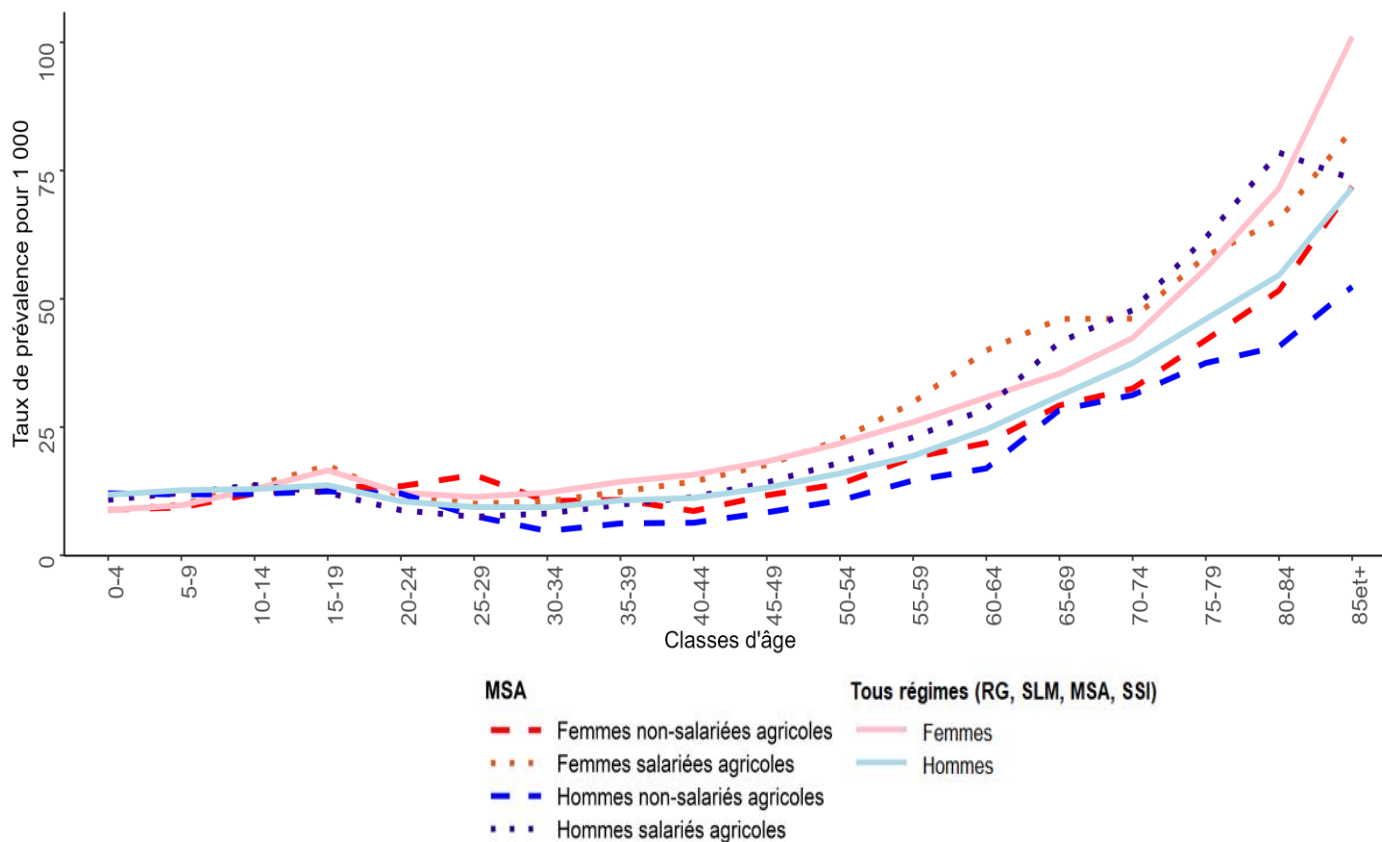
Autres affections de longue durée (dont 31 et 32)

Au régime agricole en 2021

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 79 032
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : - 3,3 %
- Taux de prévalence : 26,9 ‰
- Âge moyen : 66,8 ans – Âge médian : 72 ans
- Répartition hommes/femmes : 45,7 % / 54,3 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 12 214

Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime

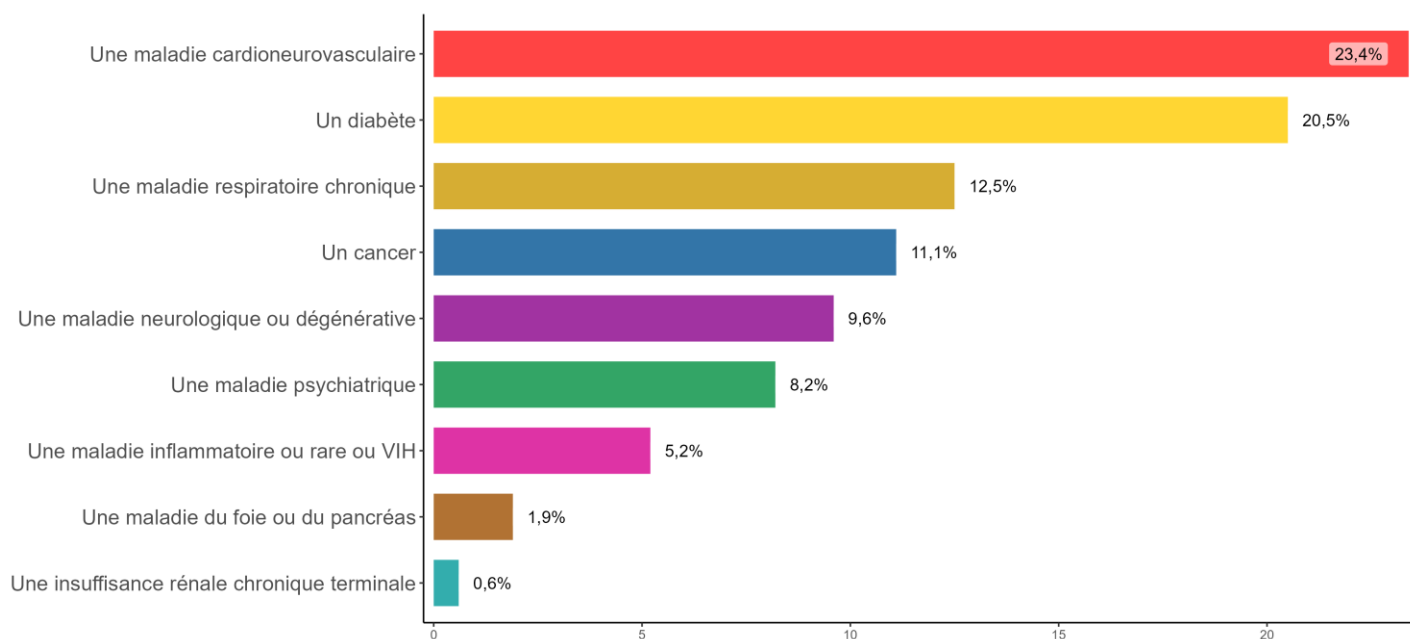


Source: SNDS



Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

62,1 % des assurés pris en charge pour *Autres affections de longue durée (dont 31 et 32)*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

Indices comparatifs et coût

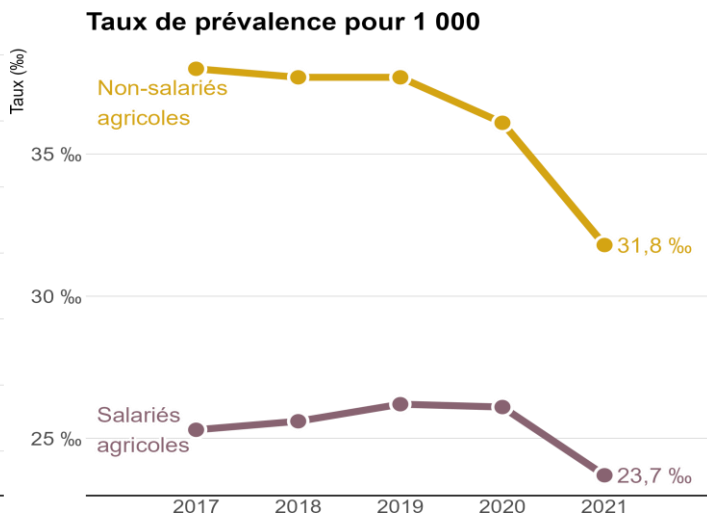
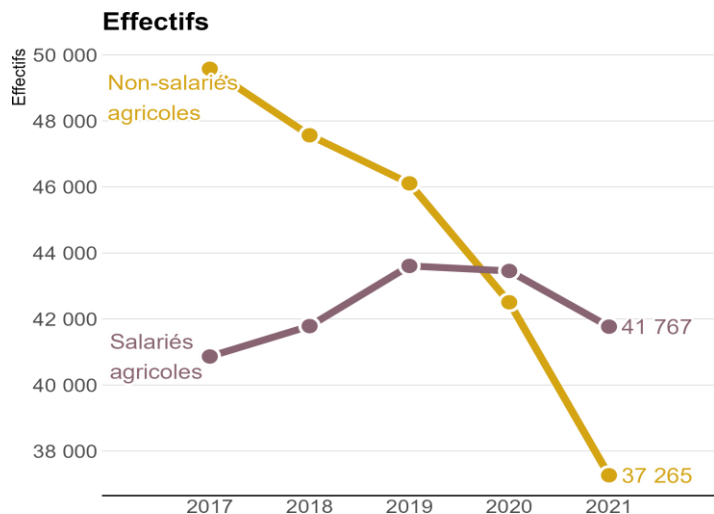
Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif*	Significativité	Consommateurs du régime agricole	
Non-salariés	37 265	74,4	***	Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
Salariés	41 767	107,3	***		
				79 032	202 684 043€

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



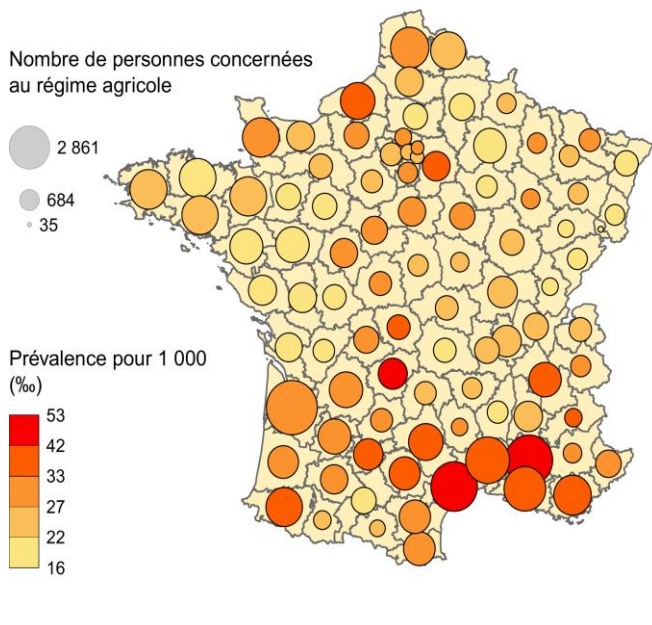
Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime



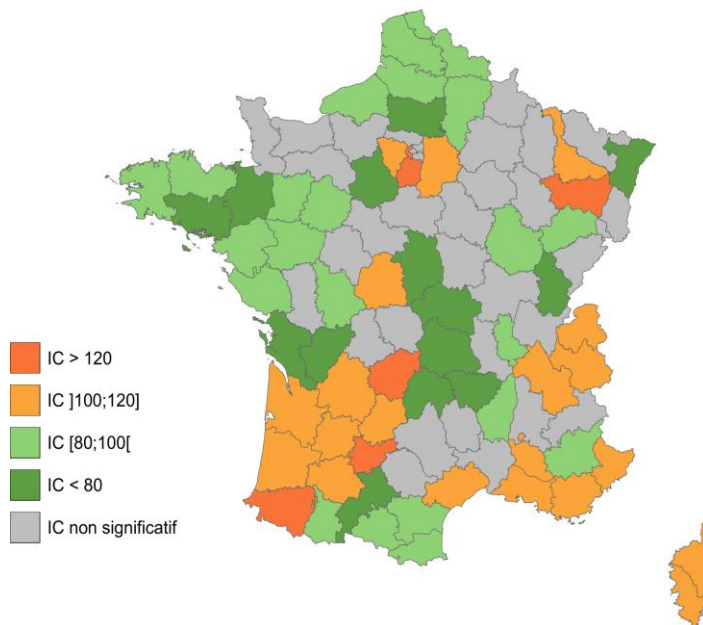
Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Autres affections de longue durée (dont 31 et 32) (top_ALDAutr_ind) :

Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) pour une autre cause que celles associées aux 55 groupes précédents, au cours de l'année n. Toutefois, les personnes incluses dans un des groupes d'IRCT (Insuffisance Rénale Chronique Terminale) ont été exclues du groupe « Autres ALD » si cette autre ALD était en rapport avec un code CIM-10 allant de N00 à N99 (maladies de l'appareil génito-urinaire)

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



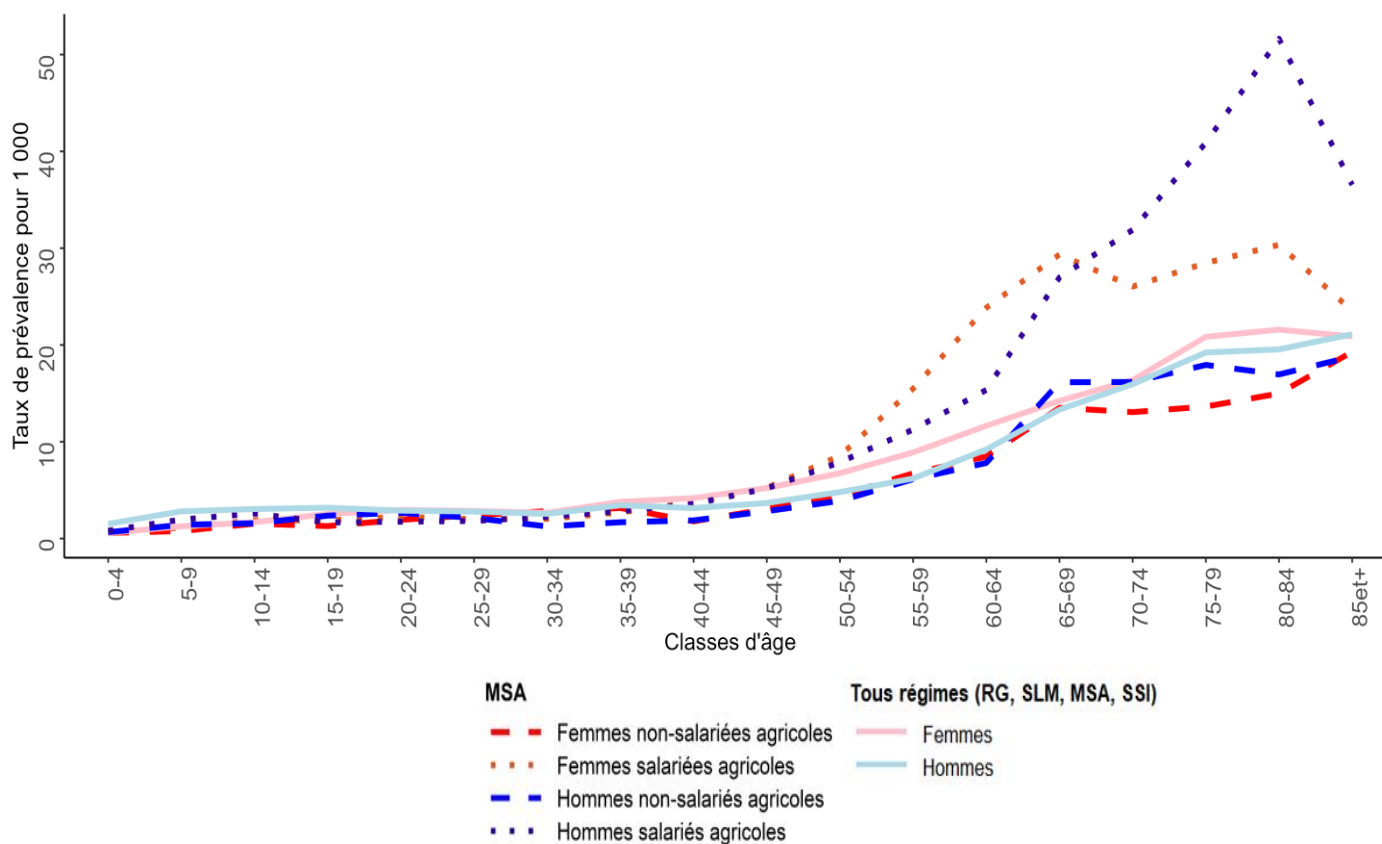
Autres affections de longue durée non retrouvées ou non ventilées

Au régime agricole en 2021

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 31 310
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : - 0,5 %
- Taux de prévalence : 10,7 ‰
- Âge moyen : 69,9 ans – Âge médian : 72 ans
- Répartition hommes/femmes : 52,5 % / 47,5 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 5 136

Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime

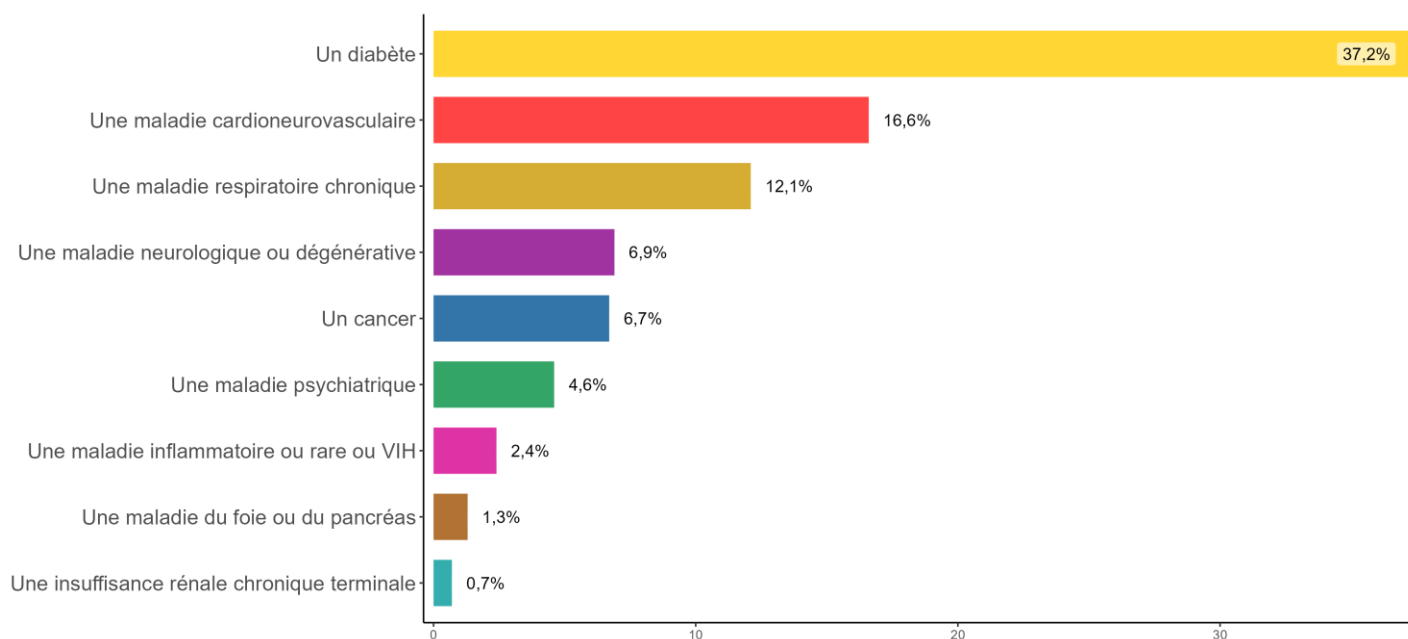


Source: SNDS



Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

67,1 % des assurés pris en charge pour *Autres affections de longue durée non retrouvées ou non ventilées*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

Indices comparatifs

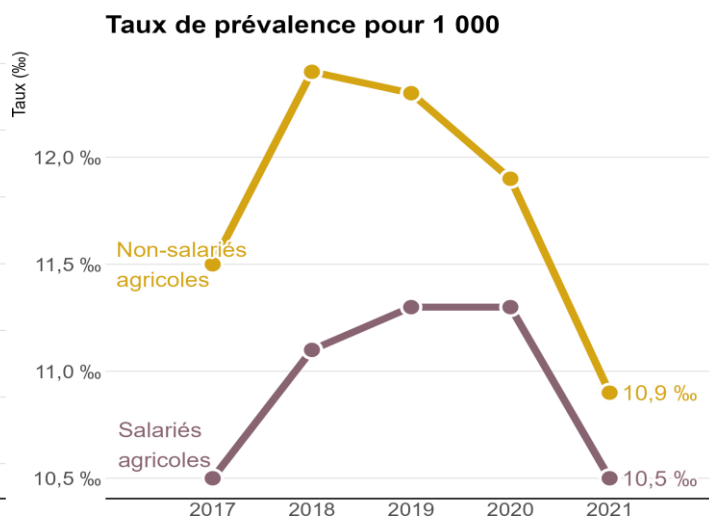
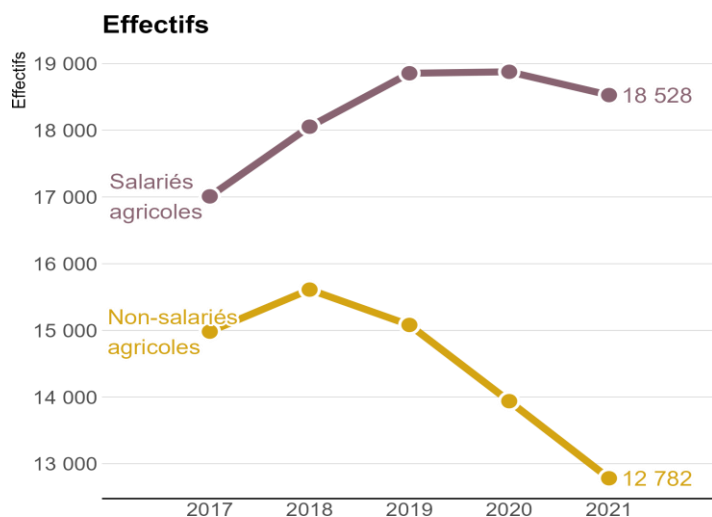
Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif*	Significativité
Non-salariés	12 782	86,3	***
Salariés	18 528	154,1	***

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



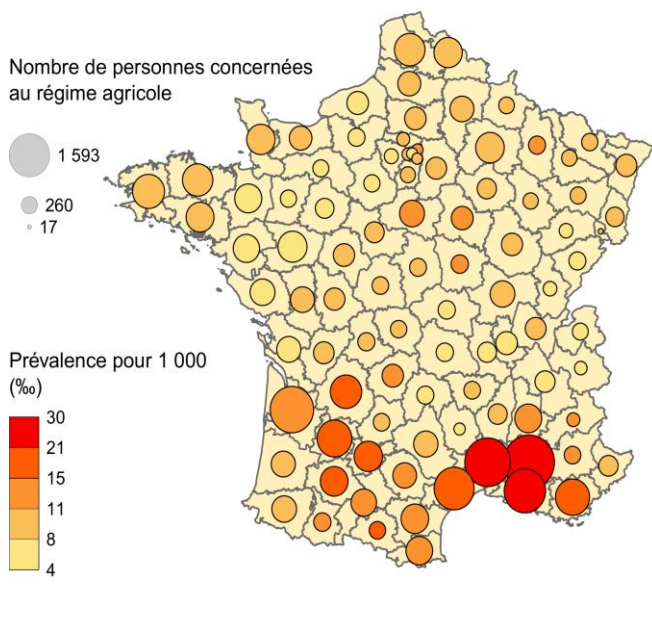
Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime



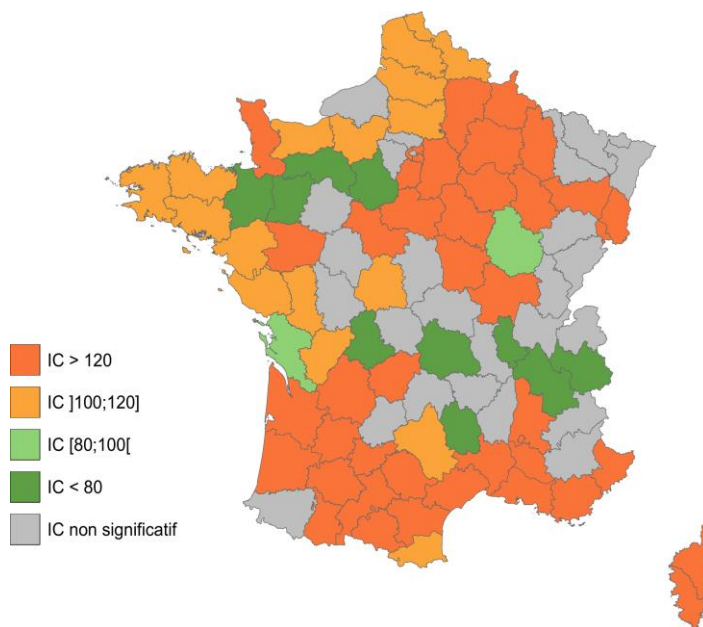
Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Autres affections de longue durée non retrouvées ou non ventilées (sup_ALDAutr_0_ind) :

Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) d'origine non précisée

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



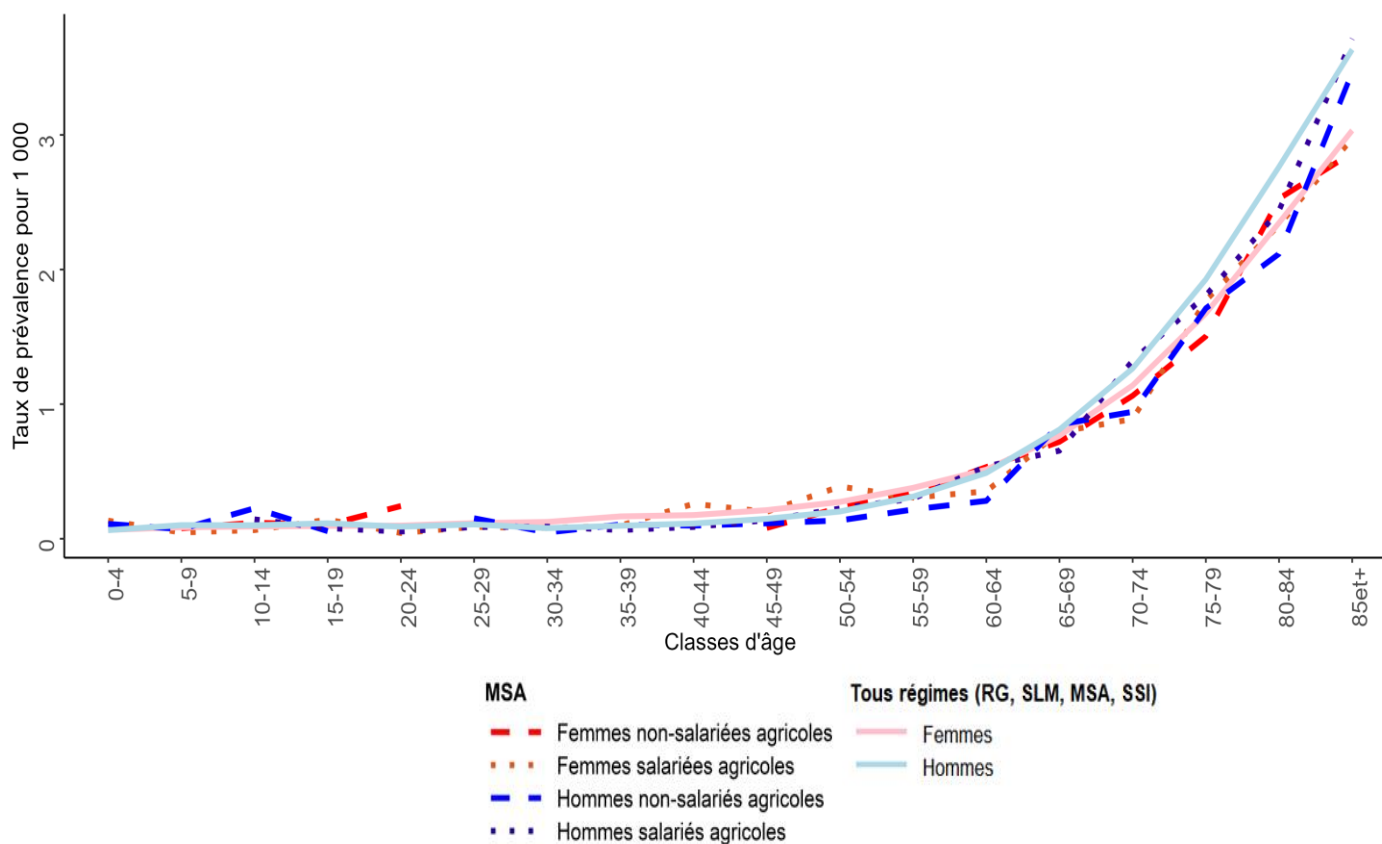
Autres affections de longue durée pour insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques

Au régime agricole en 2021

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 2 231
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : - 1,4 %
- Taux de prévalence : 0,8 ‰
- Âge moyen : 77,7 ans – Âge médian : 82 ans
- Répartition hommes/femmes : 46,3 % / 53,7 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 335

Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime

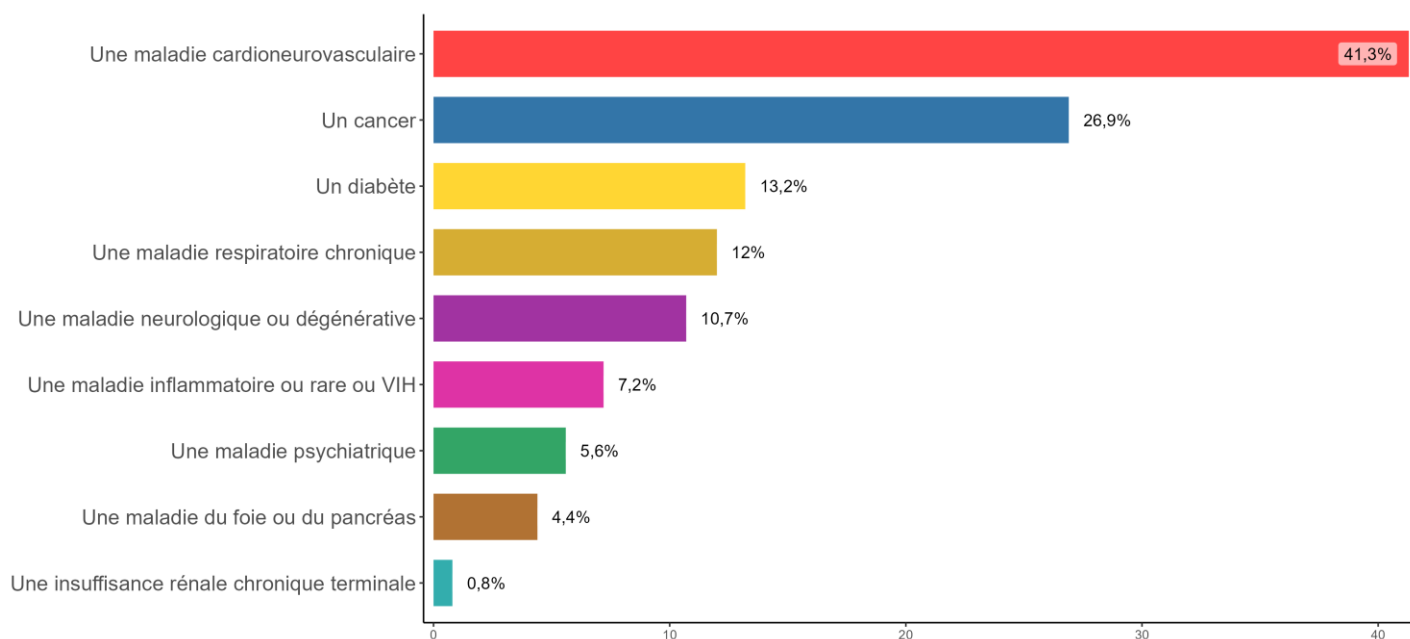


Source: SNDS



Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

73,6 % des assurés pris en charge pour *Autres affections de longue durée pour insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

Indices comparatifs

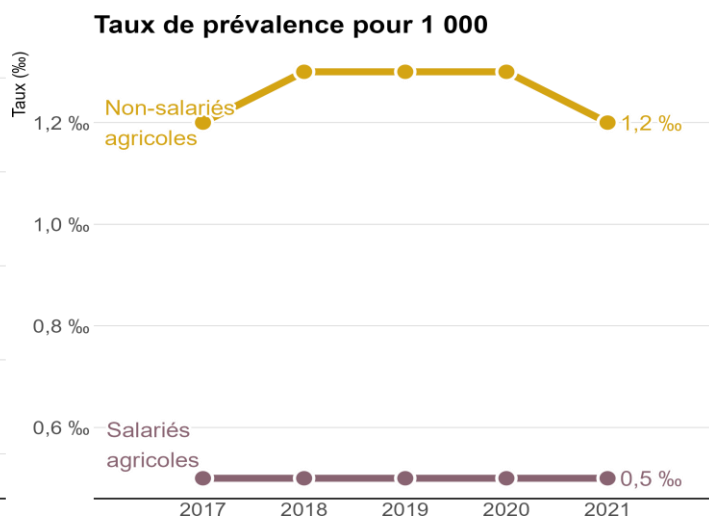
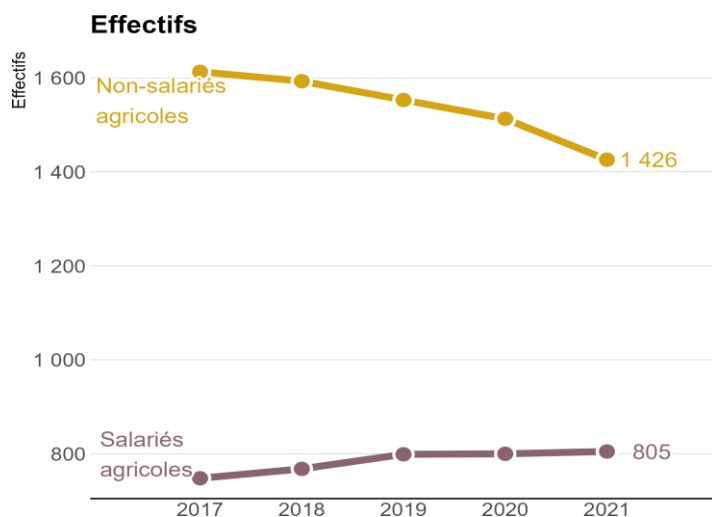
Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif*	Significativité
Non-salariés	1 426	92,1	***
Salariés	805	95,1	Non significatif

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



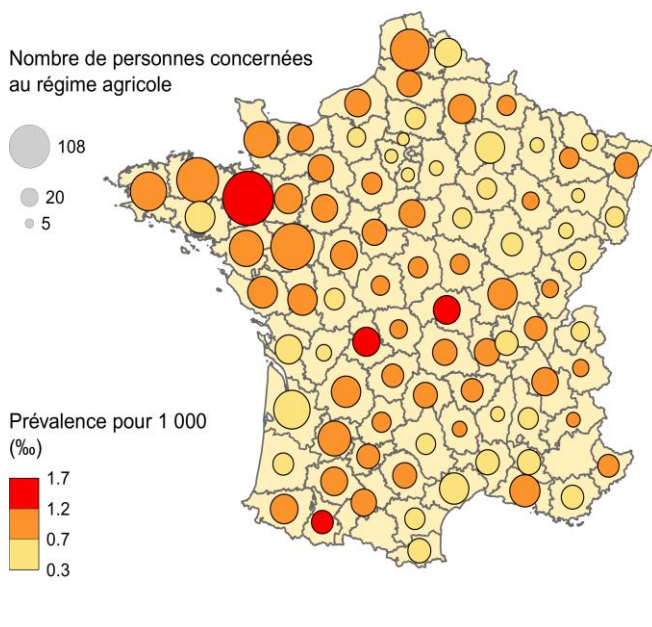
Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime



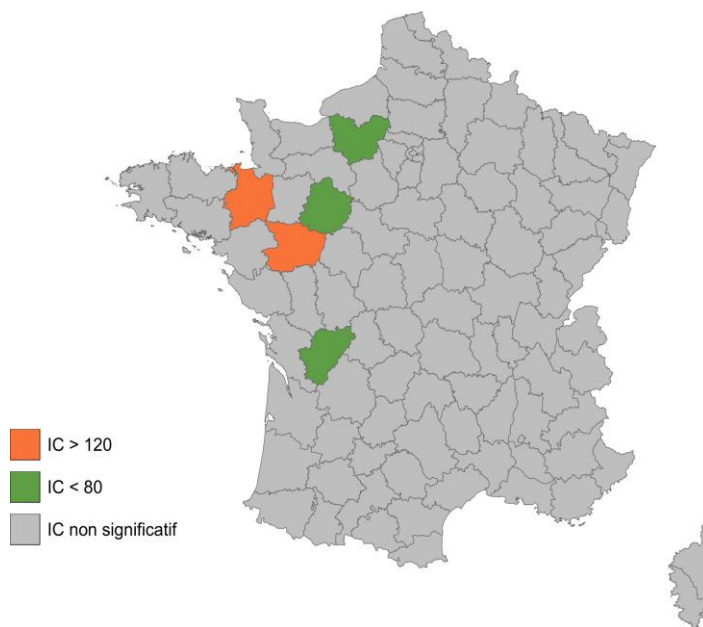
Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Autres affections de longue durée pour insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques (sup_ALDAutr_2_ind) :

Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) pour insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



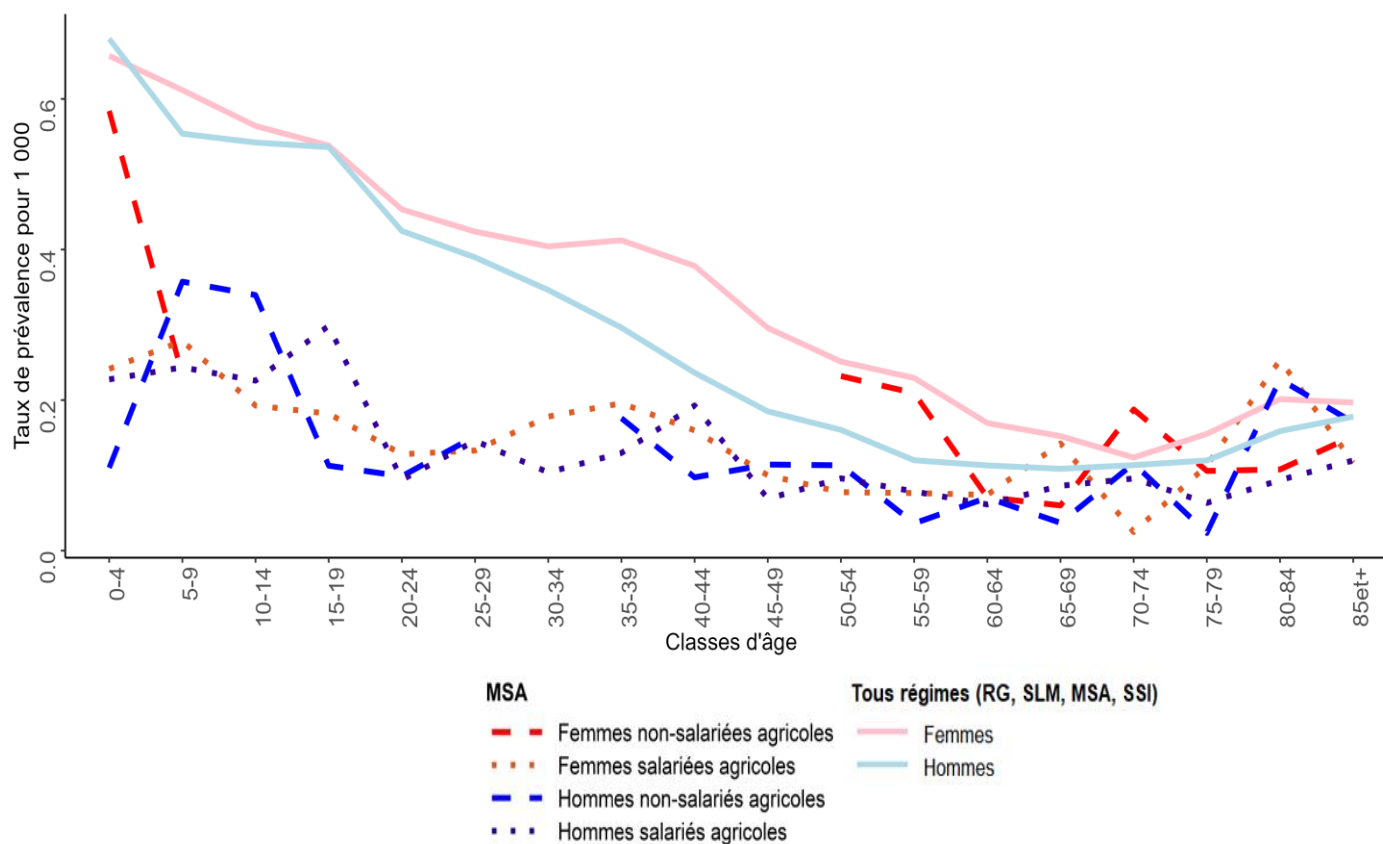
Autres affections de longue durée pour hémoglobinopathies, hémolyses chroniques constitutionnelles et acquises sévères

Au régime agricole en 2021

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 388
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : + 1,6 %
- Taux de prévalence : 0,1 ‰
- Âge moyen : 44,3 ans – Âge médian : 41 ans
- Répartition hommes/femmes : 52,3 % / 47,7 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 52

Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime

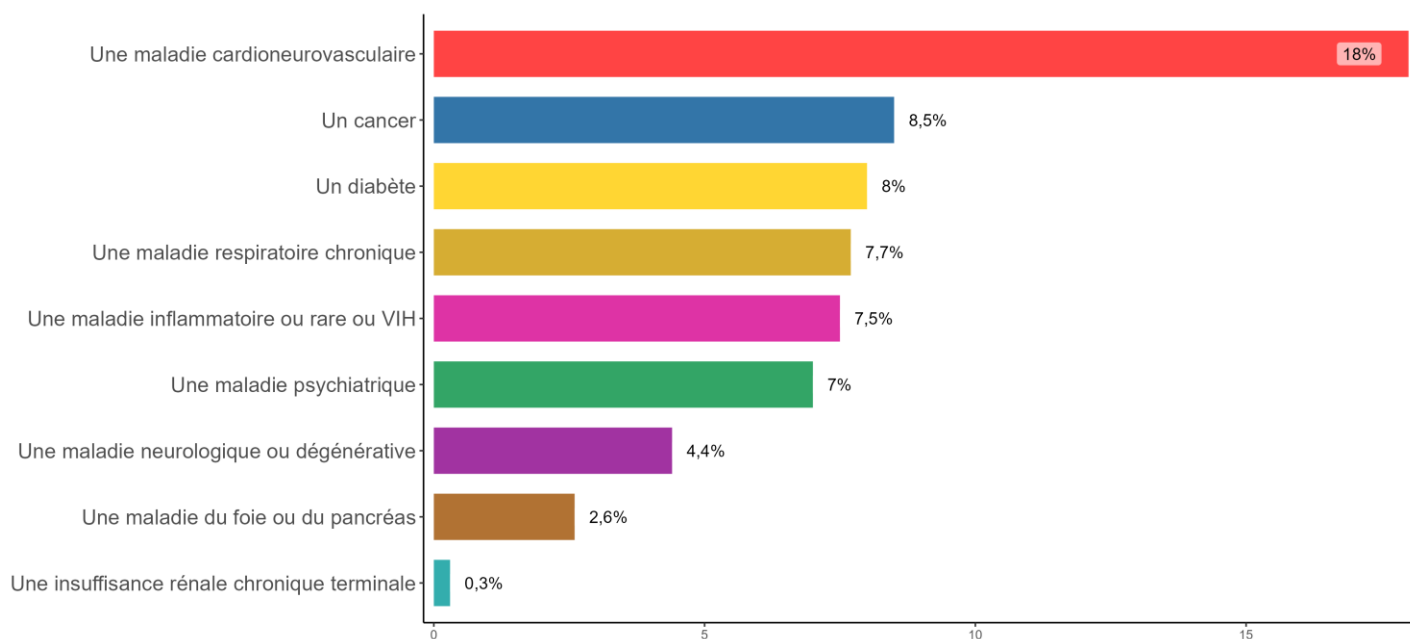


Source: SNDS



Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

46,6 % des assurés pris en charge pour *Autres affections de longue durée pour hémoglobinopathies, hémolyses chroniques constitutionnelles et acquises sévères*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

Indices comparatifs

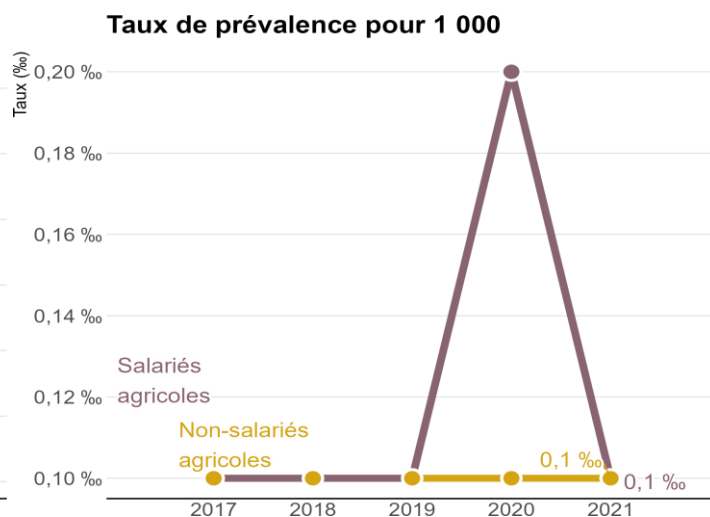
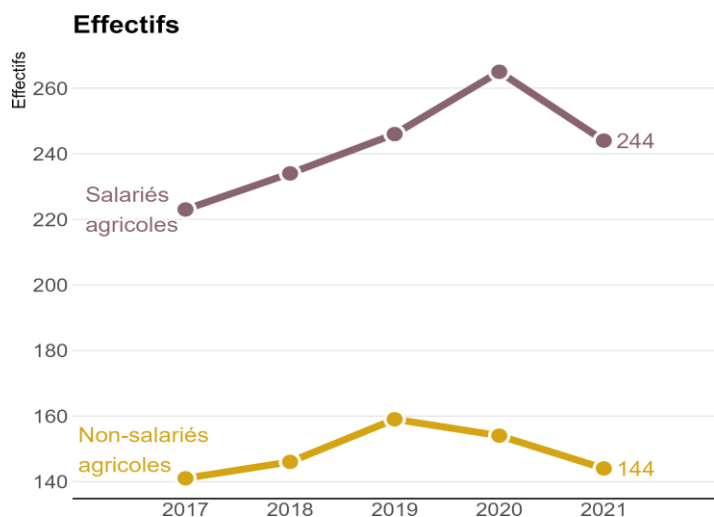
Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif*	Significativité
Non-salariés	144	54,8	***
Salariés	244	43,1	***

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



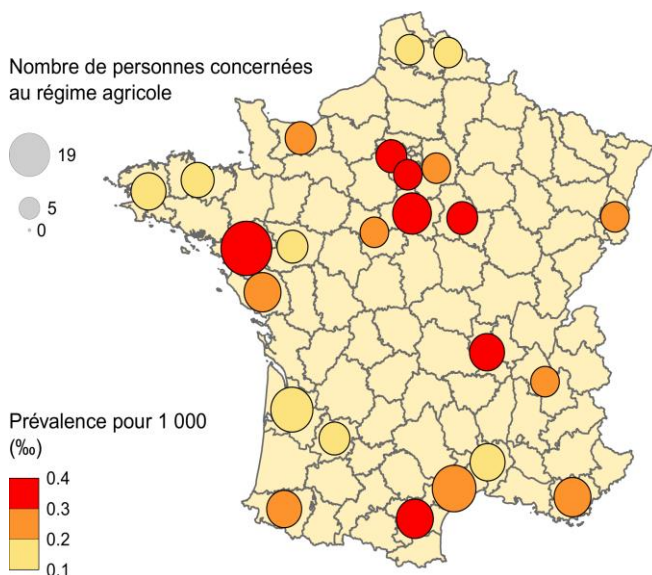
Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime



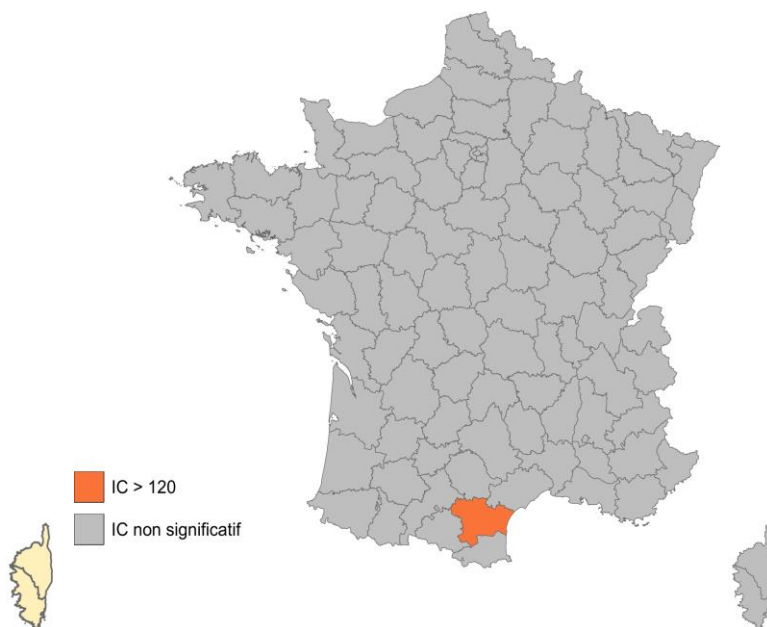
Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Autres affections de longue durée pour hémoglobinopathies, hémolyses chroniques constitutionnelles et acquises sévères (sup_ALDAutr_10_ind) :

Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) pour hémoglobinopathies, hémolyses chroniques, constitutionnelles et acquises graves (dont la drépanocytose)

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



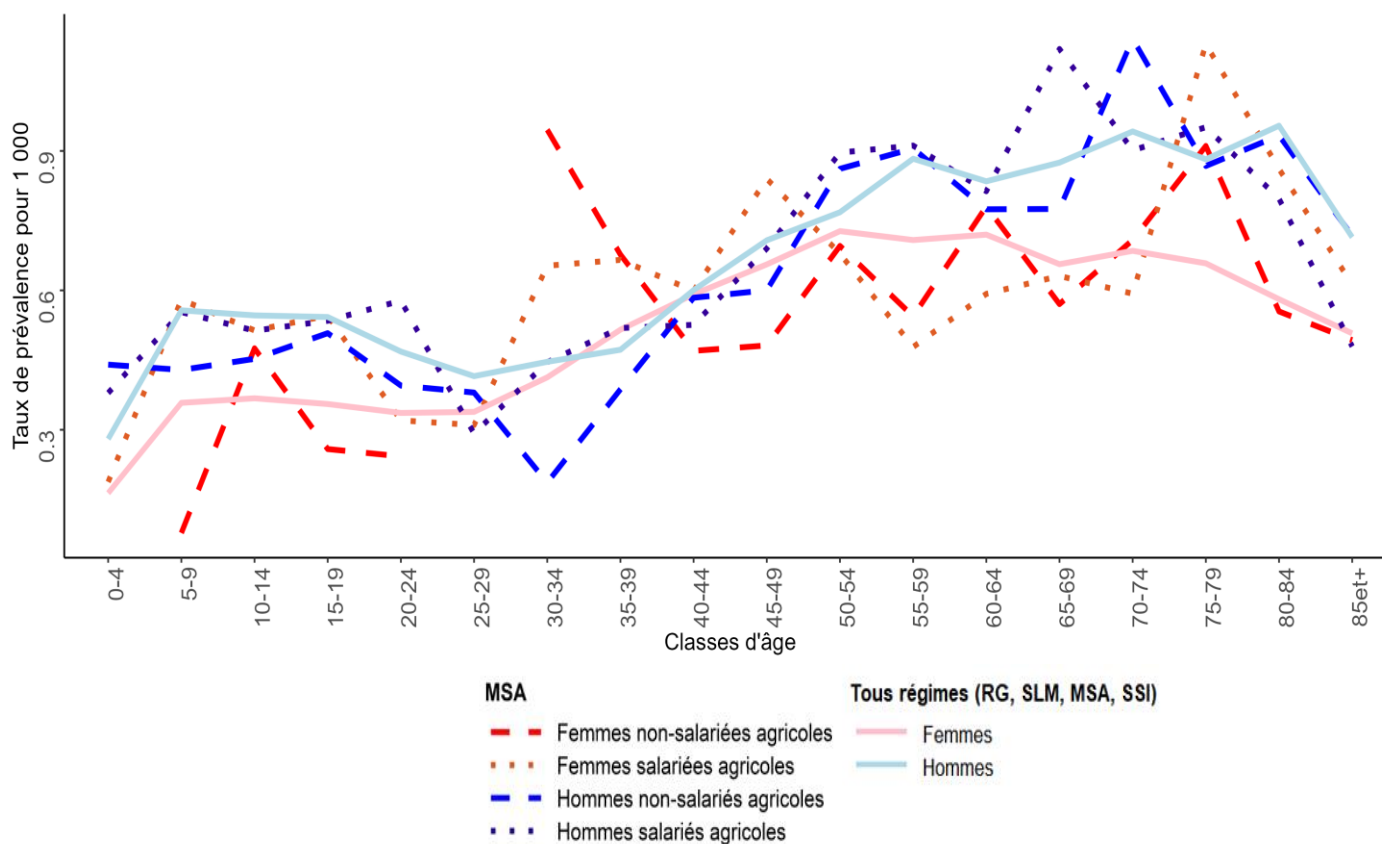
Autres affections de longue durée pour néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif (hors irtc)

Au régime agricole en 2021

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 1 867
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : + 2,9 %
- Taux de prévalence : 0,6 ‰
- Âge moyen : 54,8 ans – Âge médian : 59 ans
- Répartition hommes/femmes : 59 % / 41 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 233

Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime

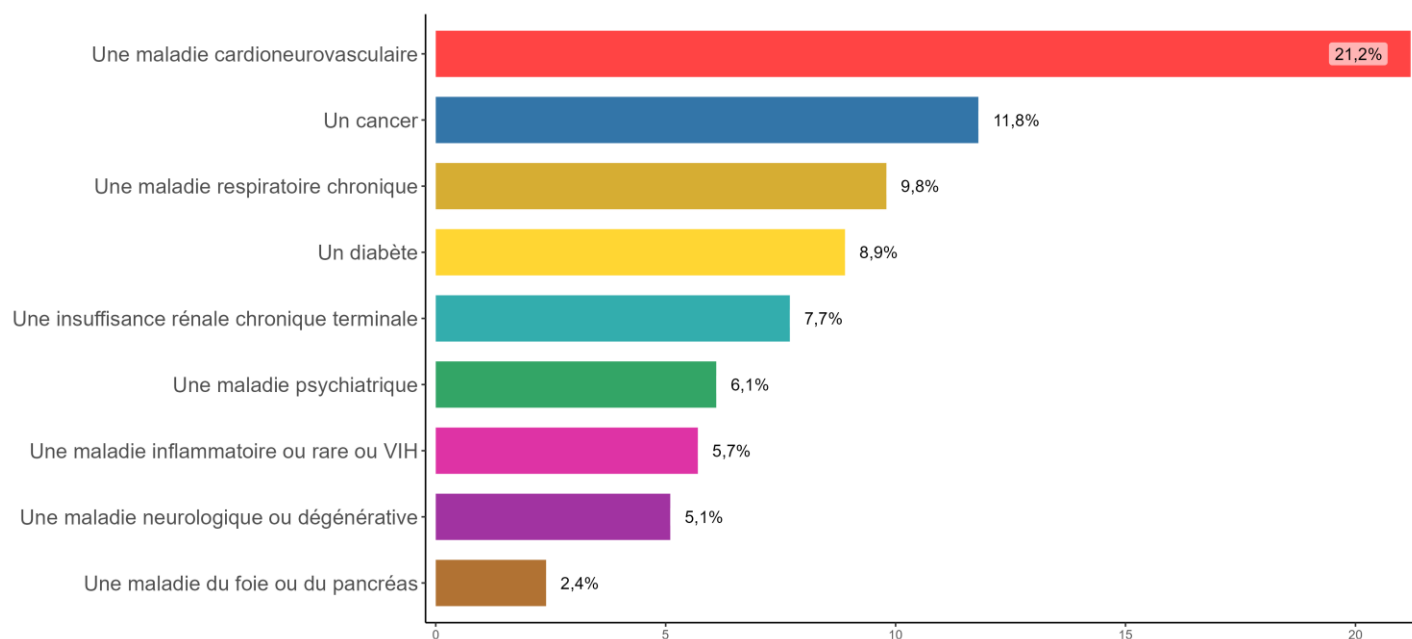


Source: SNDS



Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

52,2 % des assurés pris en charge pour *Autres affections de longue durée pour néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif (hors IRCT)*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

Indices comparatifs

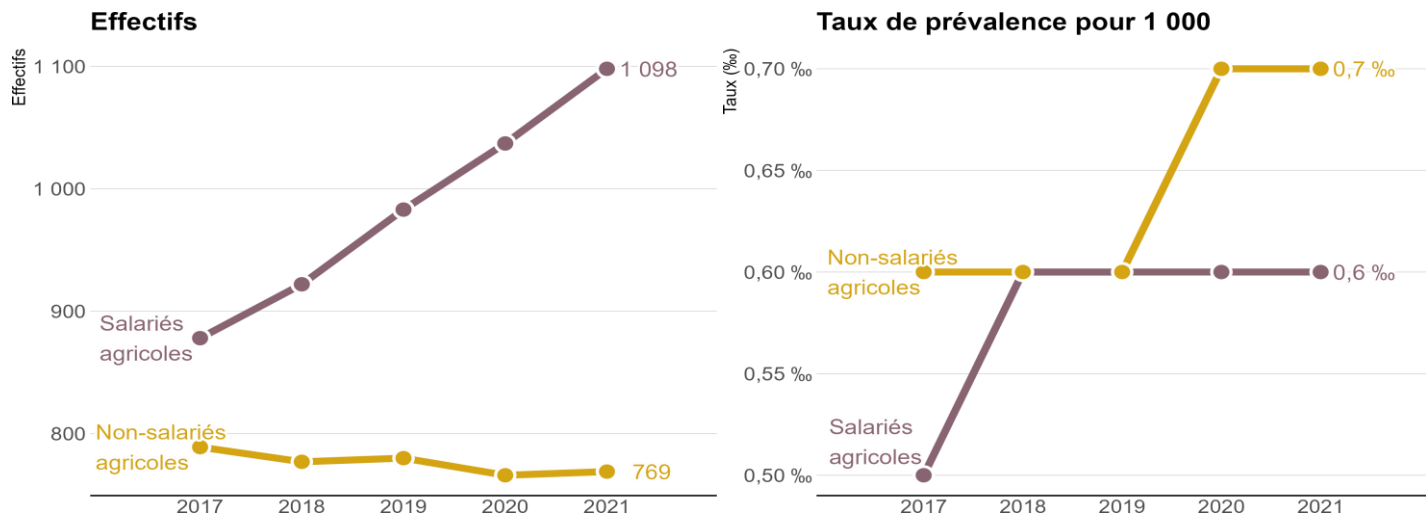
Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif*	Significativité
Non-salariés	769	98,7	Non significatif
Salariés	1 098	106,0	*

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



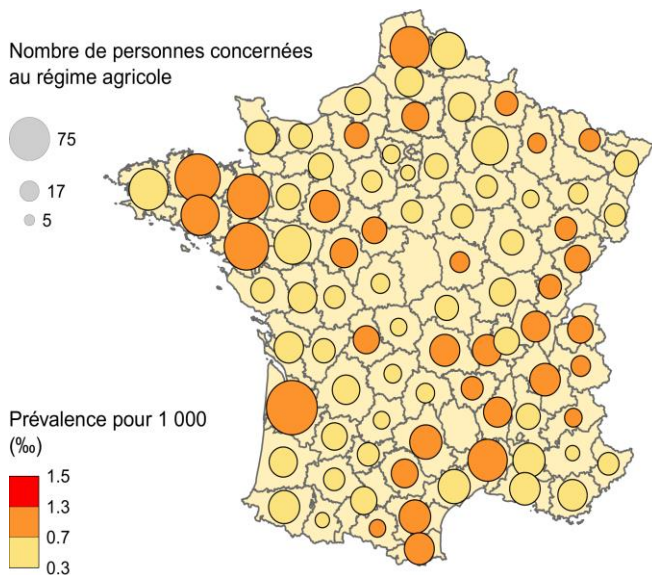
Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime



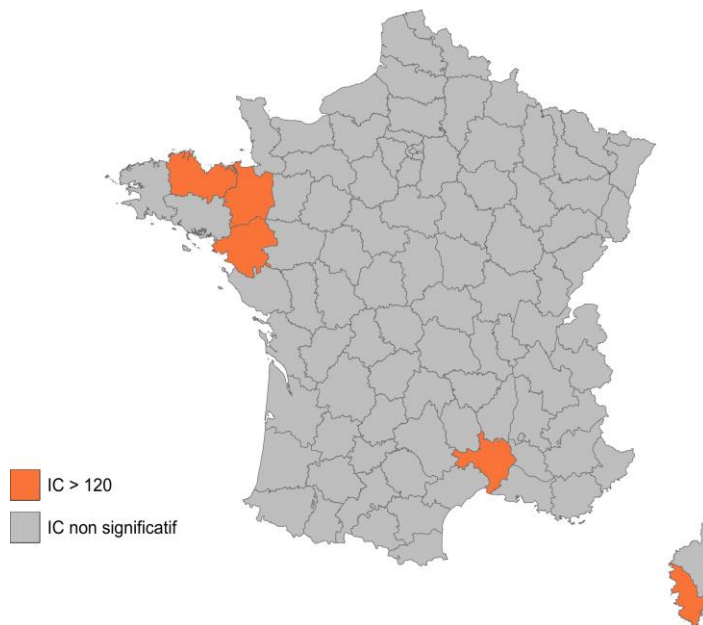
Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Autres affections de longue durée pour néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif (hors irtct) (sup_ALDAutr_19_ind) :

Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) pour néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif (sans dialyse chronique ni greffe)

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



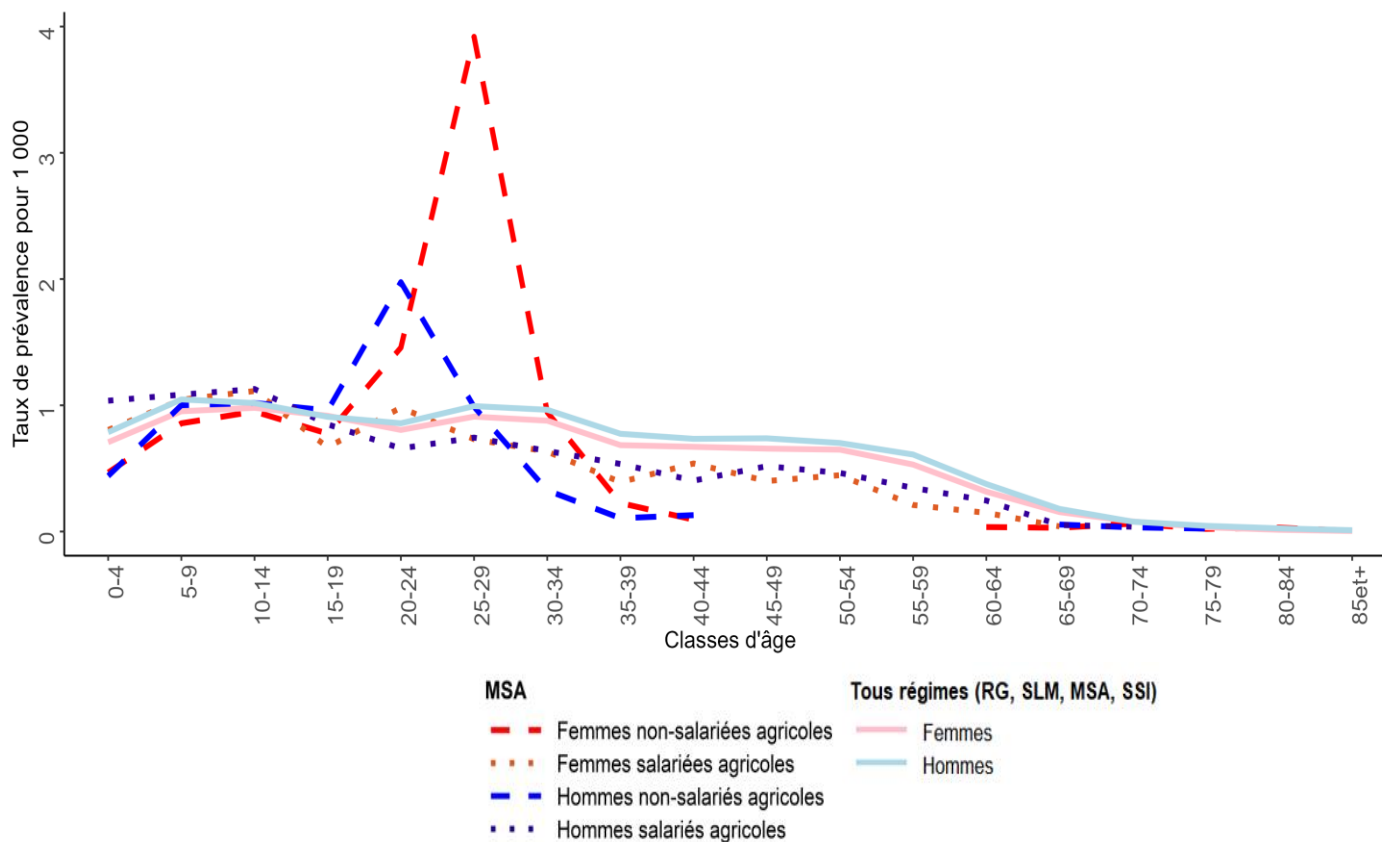
Autres affections de longue durée pour affections psychiatriques (anomalies chromosomiques)

Au régime agricole en 2021

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 1 079
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : + 4,8 %
- Taux de prévalence : 0,4 ‰
- Âge moyen : 25,8 ans – Âge médian : 23 ans
- Répartition hommes/femmes : 56,3 % / 43,7 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 165

Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime

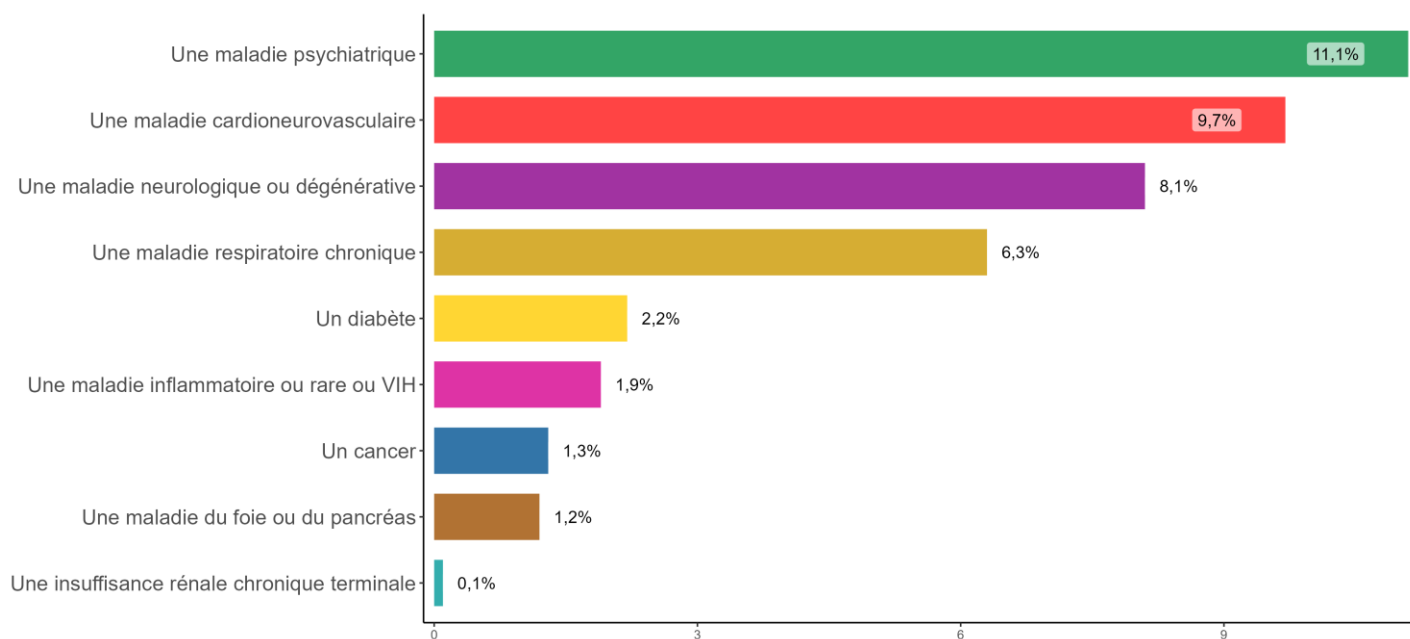


Source: SNDS



Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

39,9 % des assurés pris en charge pour *Autres affections de longue durée pour affections psychiatriques (anomalies chromosomiques)*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

Indices comparatifs

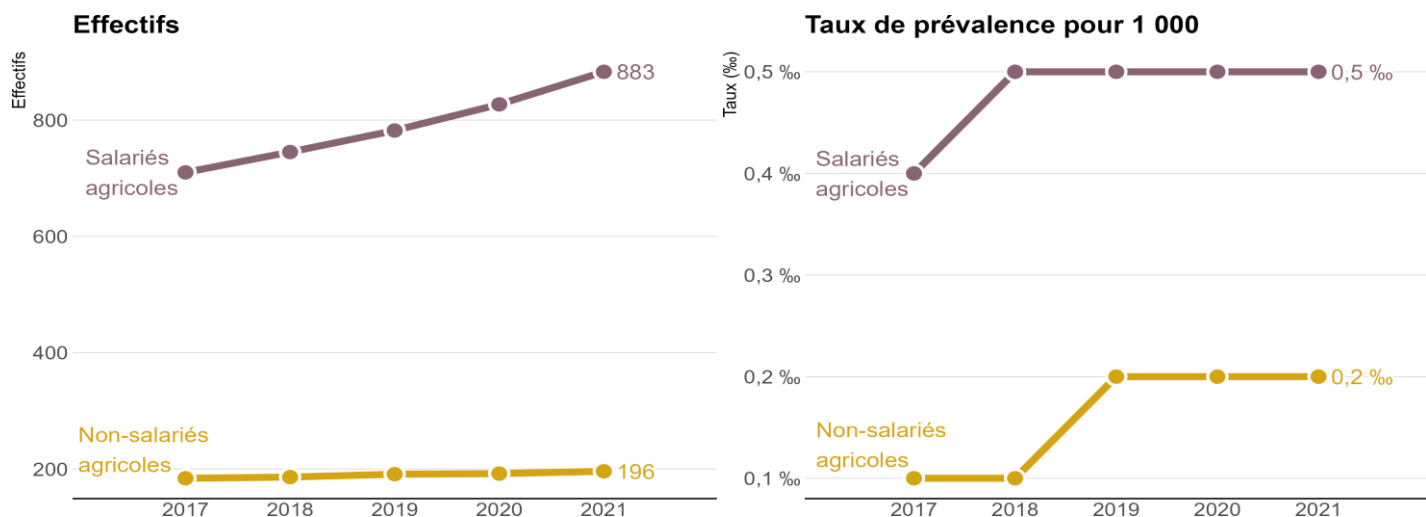
Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif*	Significativité
Non-salariés	196	48,2	***
Salariés	883	79,3	***

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



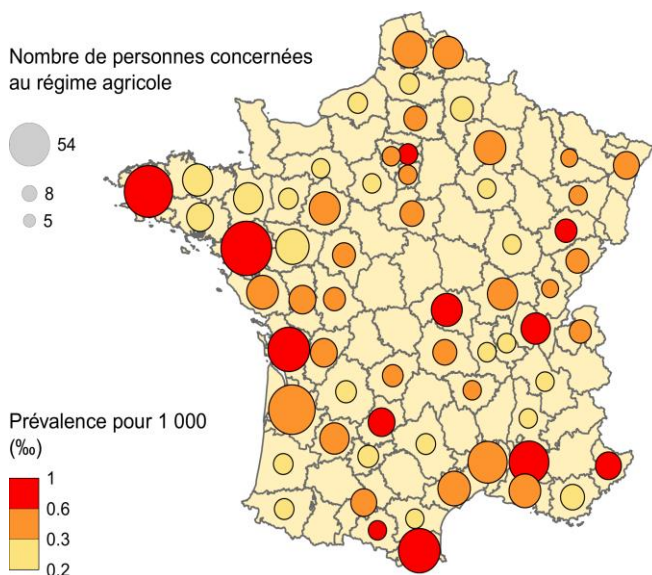
Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime



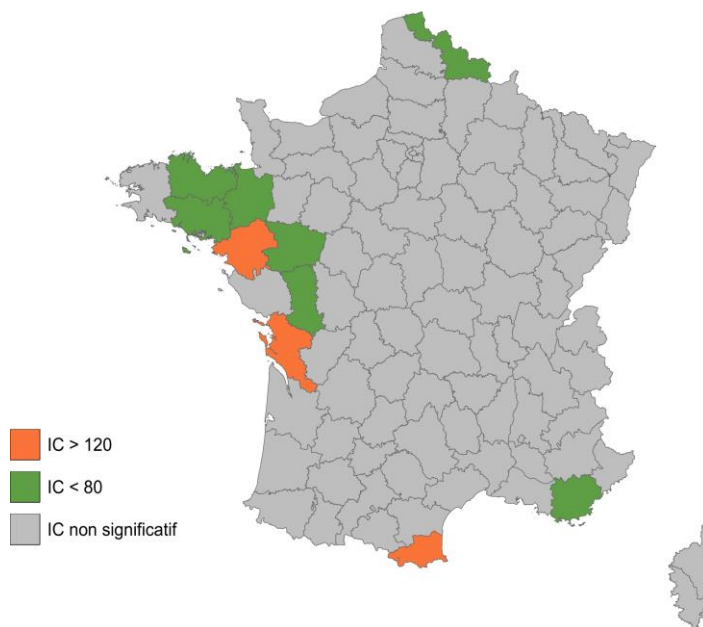
Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Autres affections de longue durée pour affections psychiatriques (anomalies chromosomiques) (sup_ALDAutr_23_ind) :

Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) pour anomalies chromosomiques, séquelles d'encéphalites virales (dont le syndrome de Down)

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



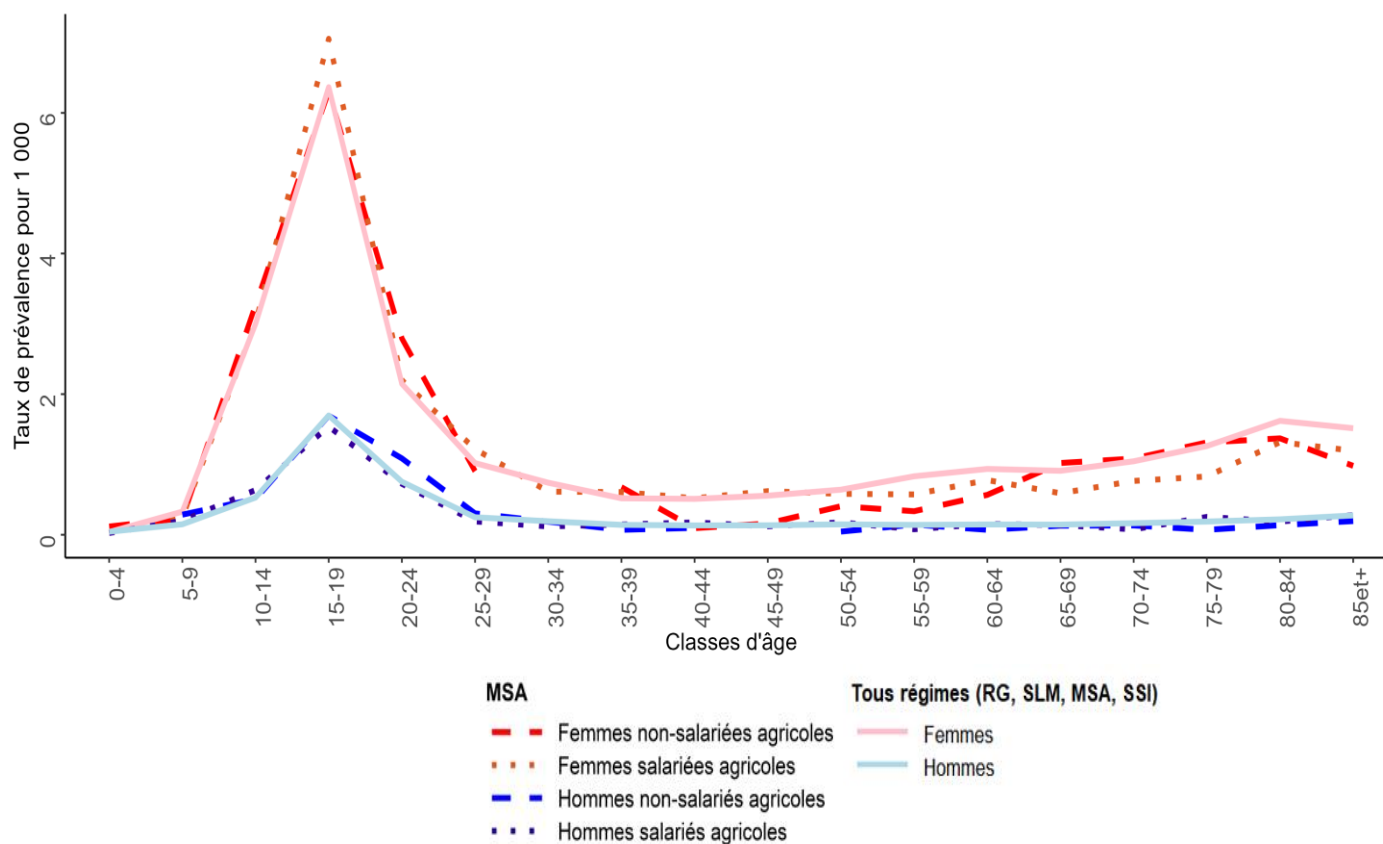
Autres affections de longue durée pour scoliose structurale évolutive

Au régime agricole en 2021

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 2 093
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : + 5,2 %
- Taux de prévalence : 0,7 ‰
- Âge moyen : 41 ans – Âge médian : 24 ans
- Répartition hommes/femmes : 20 % / 80 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 395

Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime

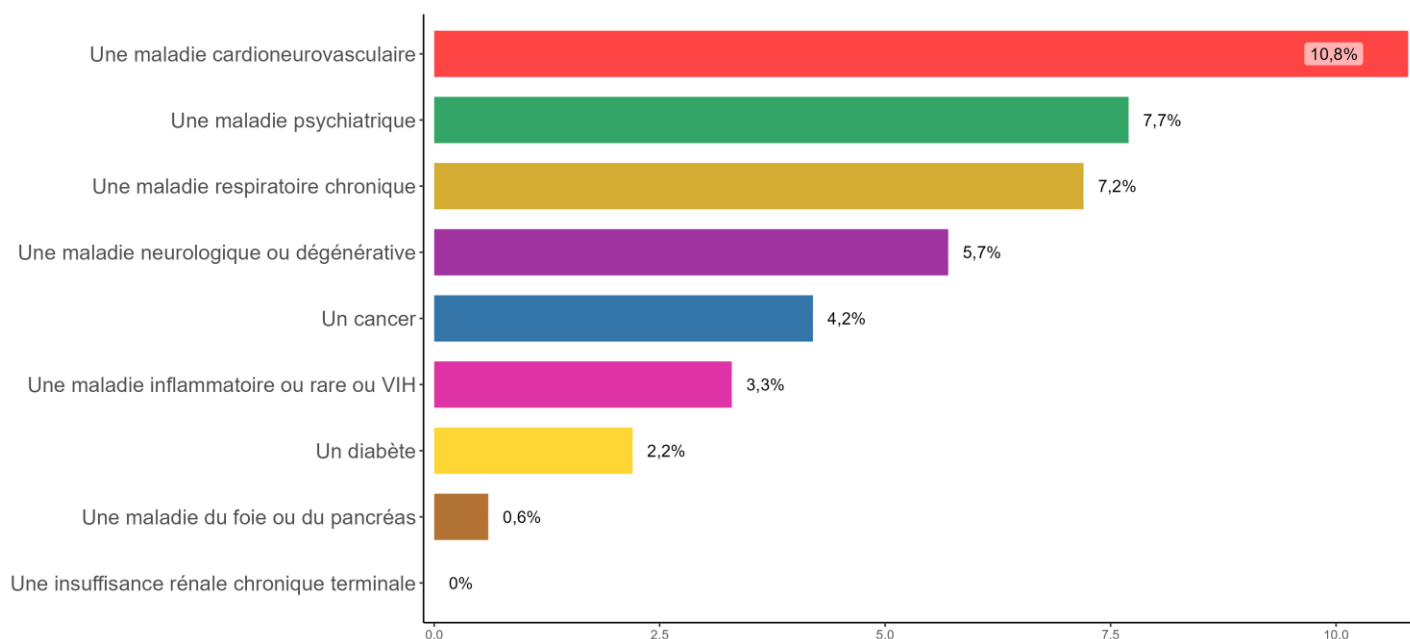


Source: SNDS



Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

35,7 % des assurés pris en charge pour *Autres affections de longue durée pour scoliose structurale évolutive*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

Indices comparatifs

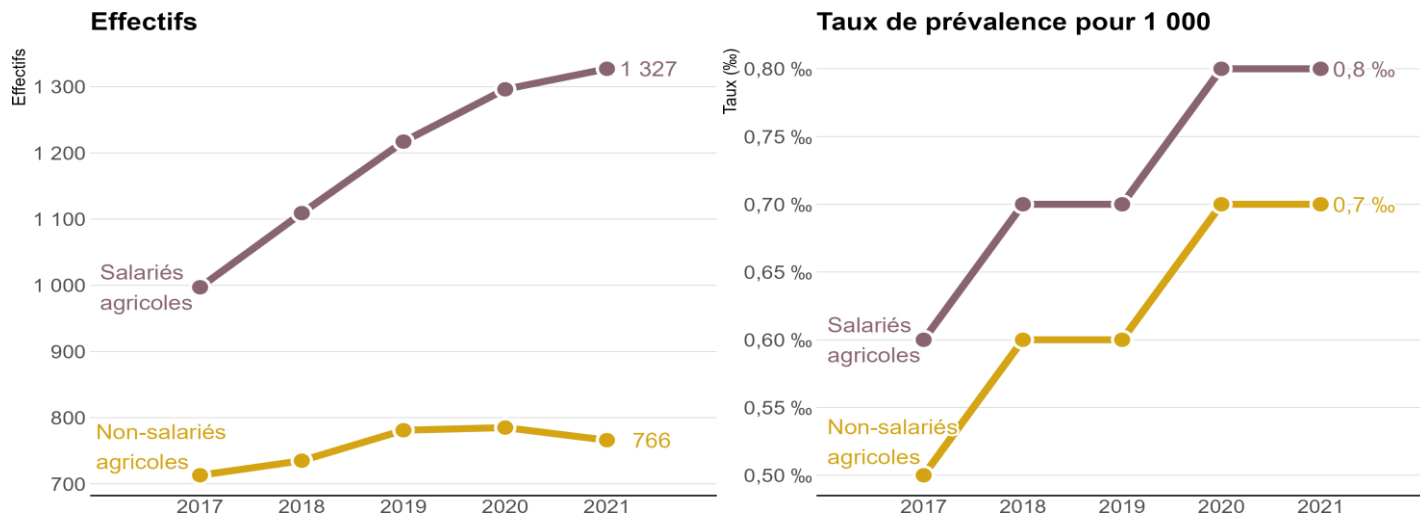
Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif*	Significativité
Non-salariés	766	83,5	***
Salariés	1 327	97,2	Non significatif

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



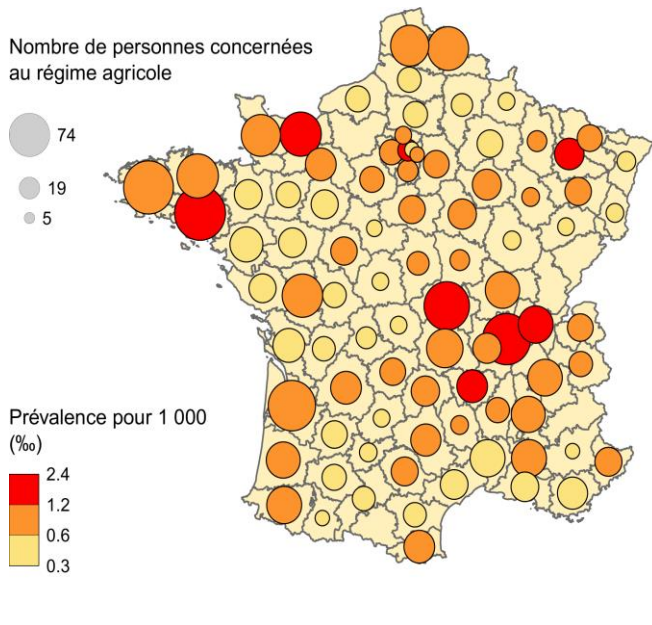
Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime



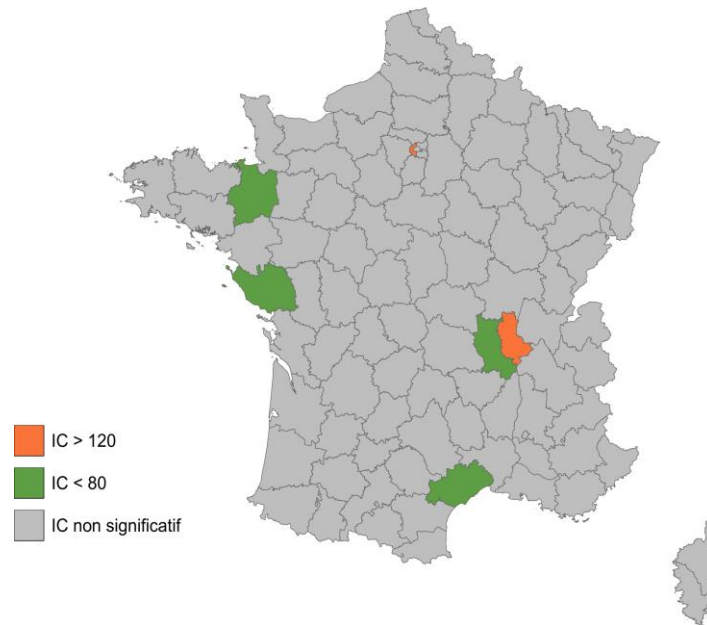
Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Autres affections de longue durée pour scoliose structurale évolutive (sup_ALDAutr_26_ind) :

Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) pour scoliose structurale évolutive

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



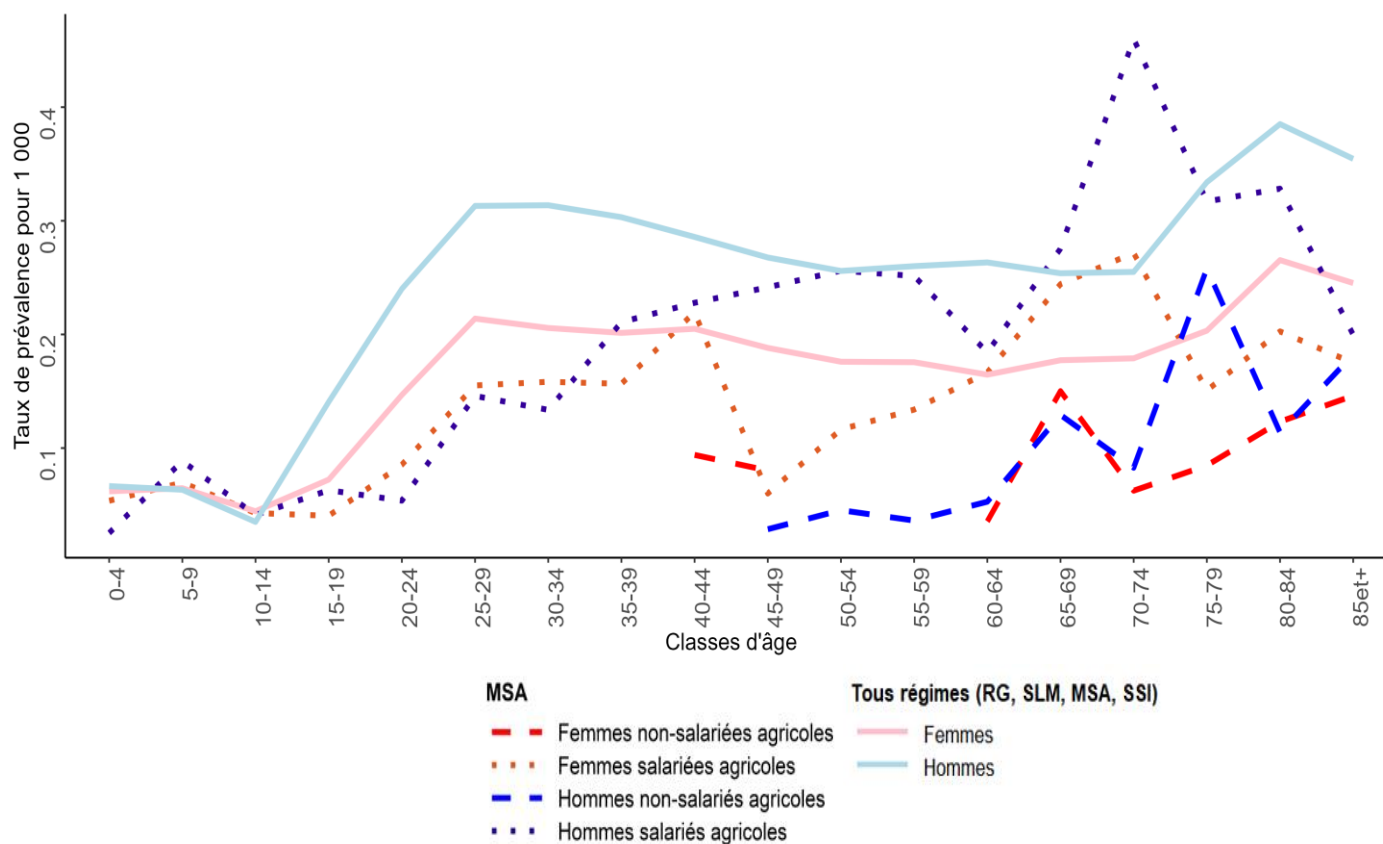
Autres affections de longue durée pour tuberculose active, lèpre

Au régime agricole en 2021

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 390
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : - 5 %
- Taux de prévalence : 0,1 ‰
- Âge moyen : 58,6 ans – Âge médian : 63 ans
- Répartition hommes/femmes : 59,7 % / 40,3 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 106

Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime

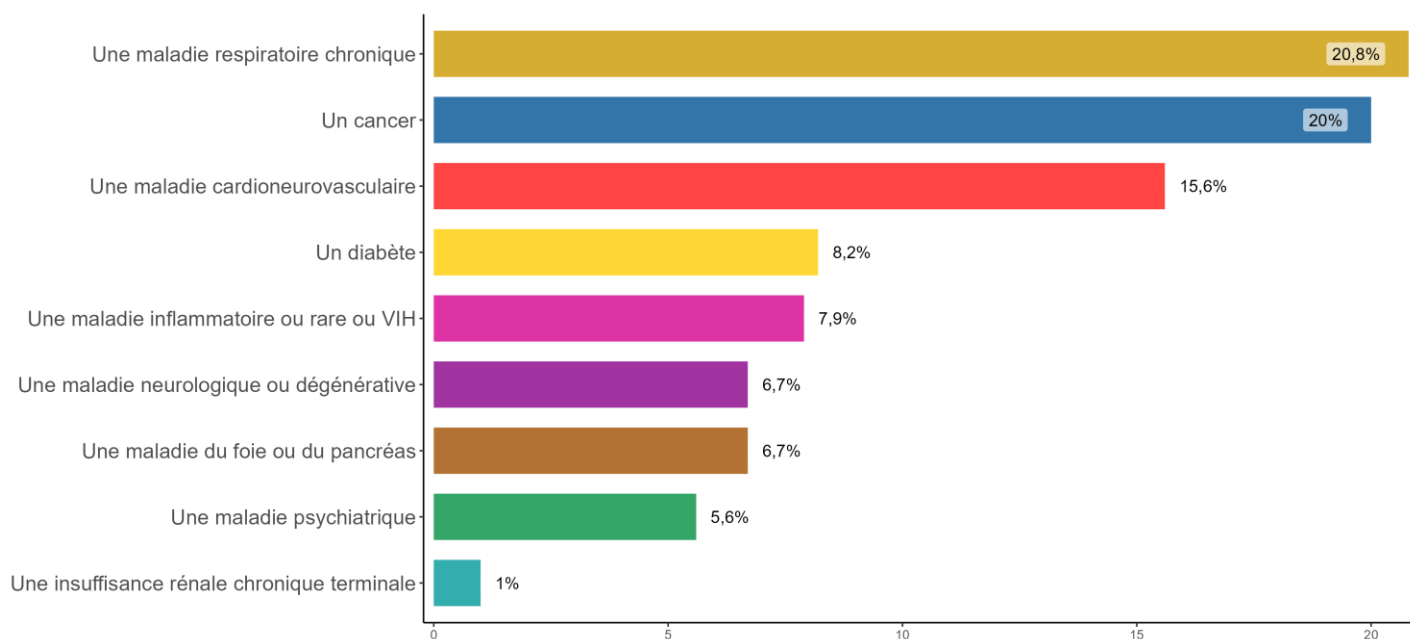


Source: SNDS



Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

59,2 % des assurés pris en charge pour *Autres affections de longue durée pour tuberculose active, lèpre*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

Indices comparatifs

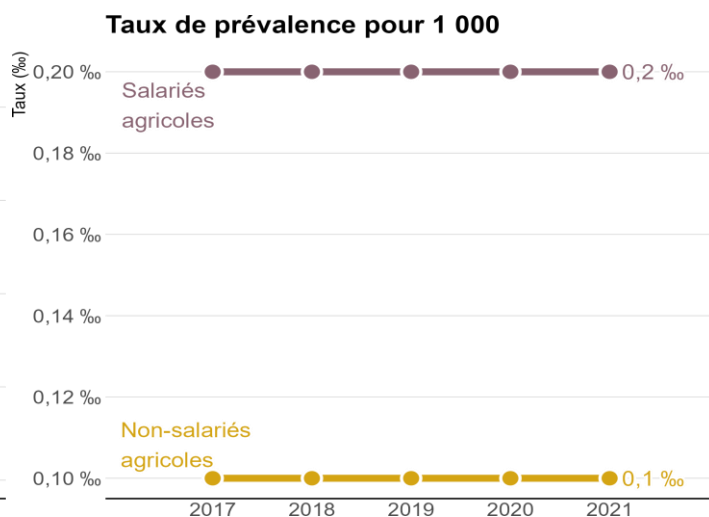
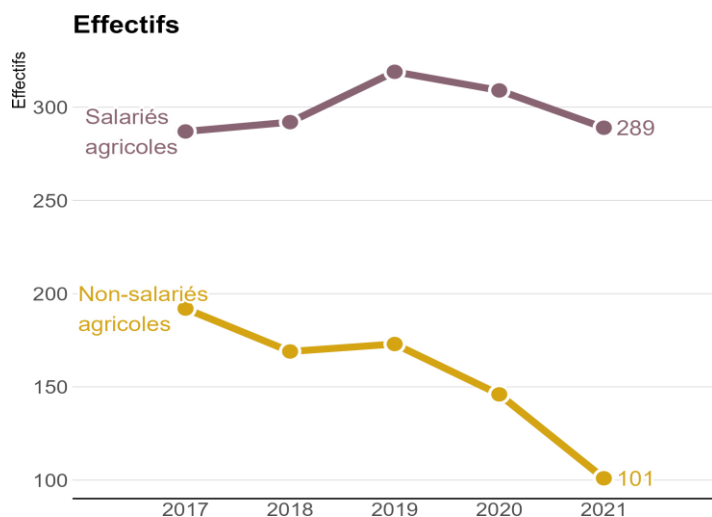
Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif*	Significativité
Non-salariés	101	35,9	***
Salariés	289	80,0	***

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



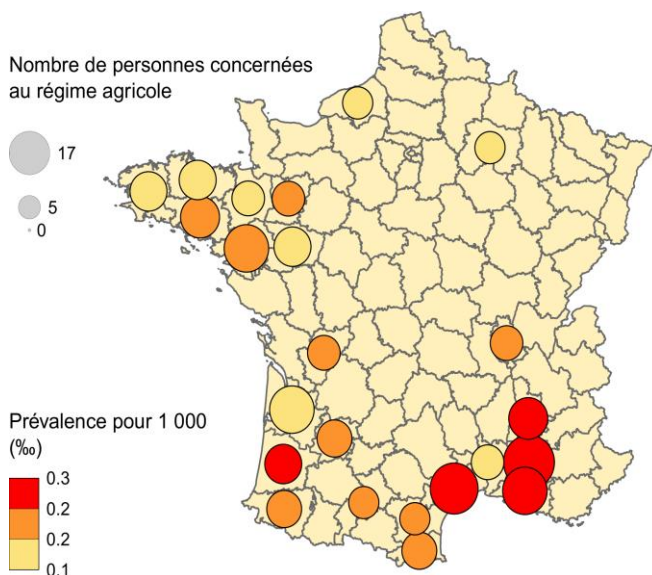
Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime



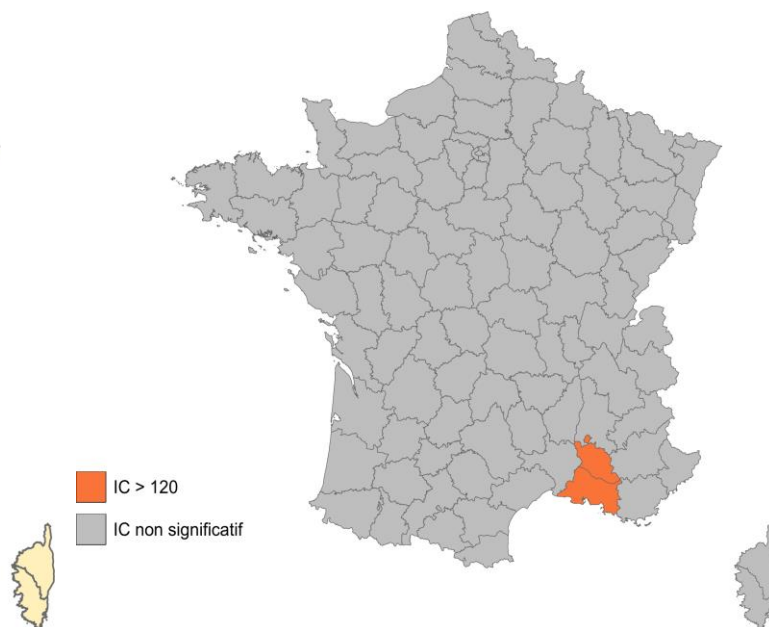
Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Autres affections de longue durée pour tuberculose active, lèpre (sup_ALDAutr_29_ind) :

Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) pour tuberculose active, lèpre

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



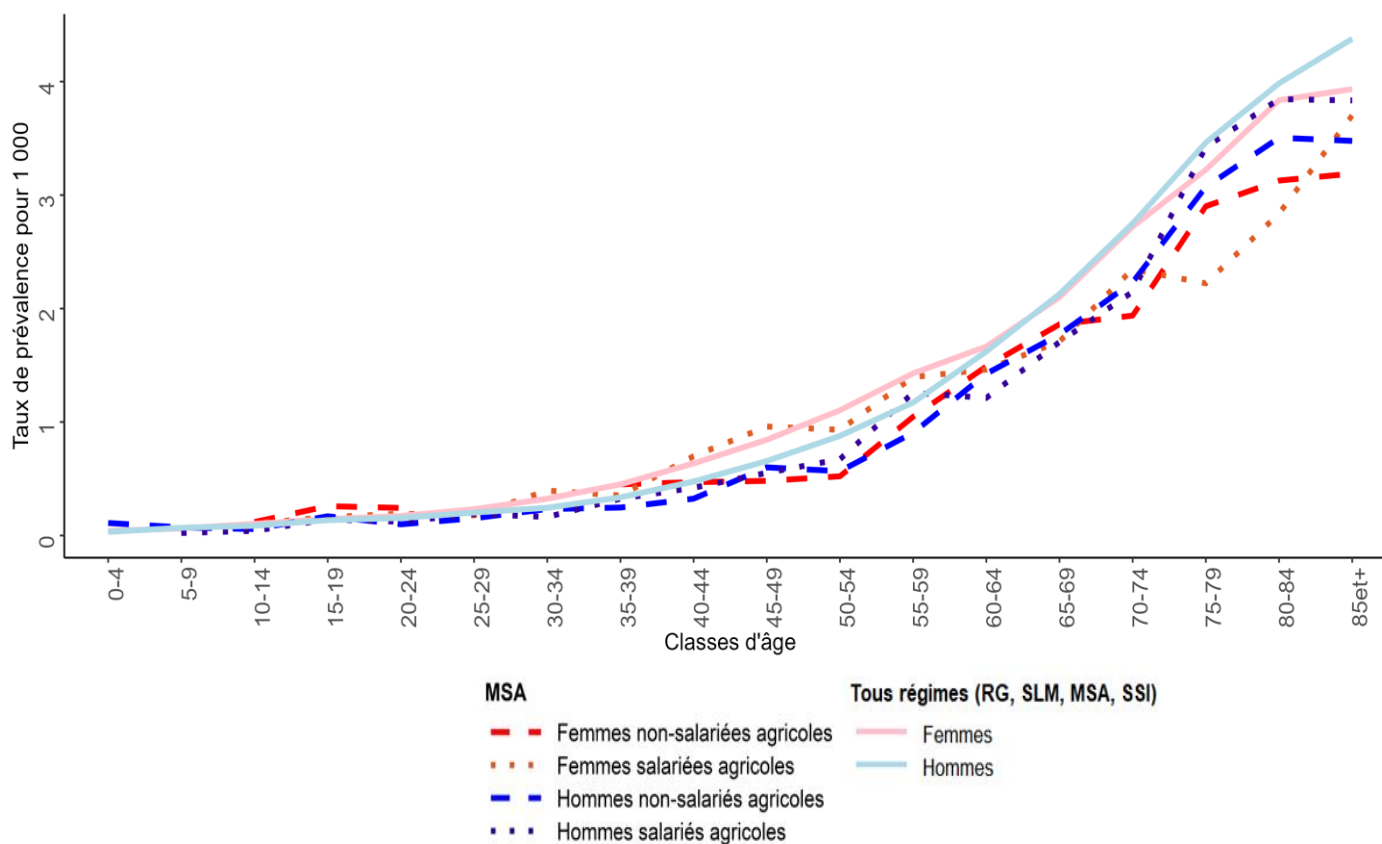
Autres affections de longue durée pour tumeurs à évolution imprévisible ou inconnue

Au régime agricole en 2021

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 3 721
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : - 8,8 %
- Taux de prévalence : 1,3 ‰
- Âge moyen : 72,7 ans – Âge médian : 76 ans
- Répartition hommes/femmes : 49,2 % / 50,8 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 373

Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime

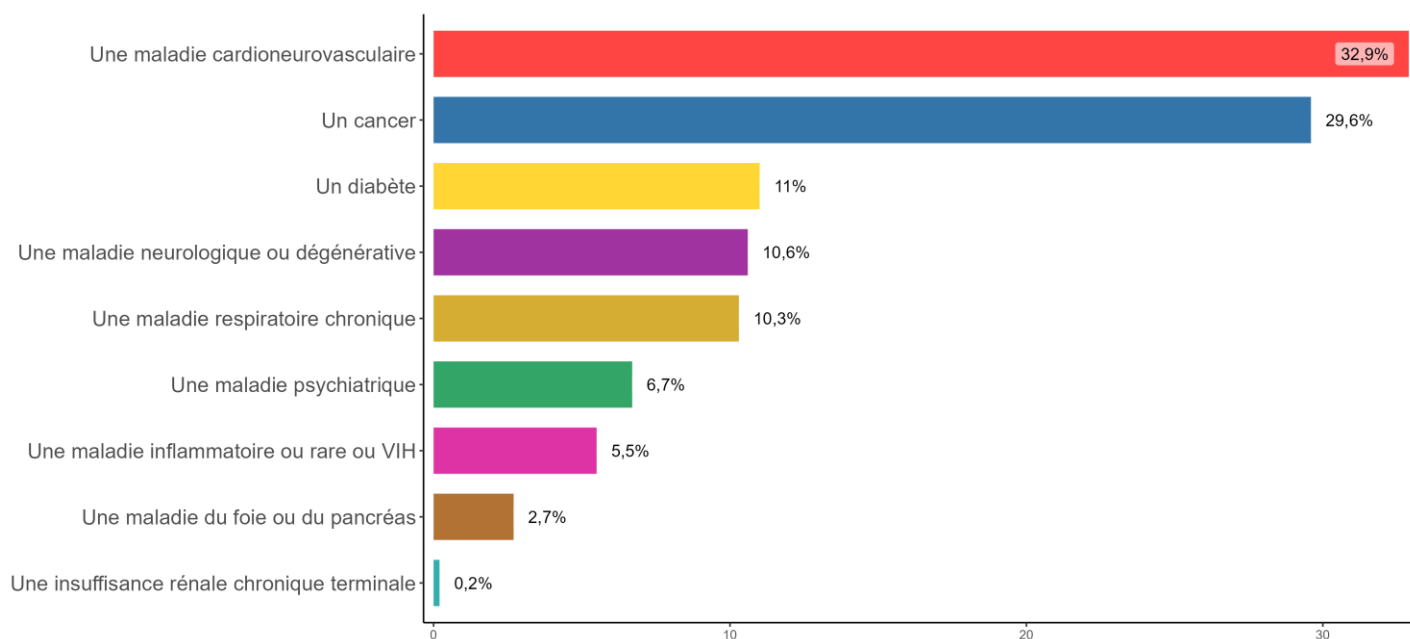


Source: SNDS



Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

73,3 % des assurés pris en charge pour *Autres affections de longue durée pour tumeurs à évolution imprévisible ou inconnue*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

Indices comparatifs

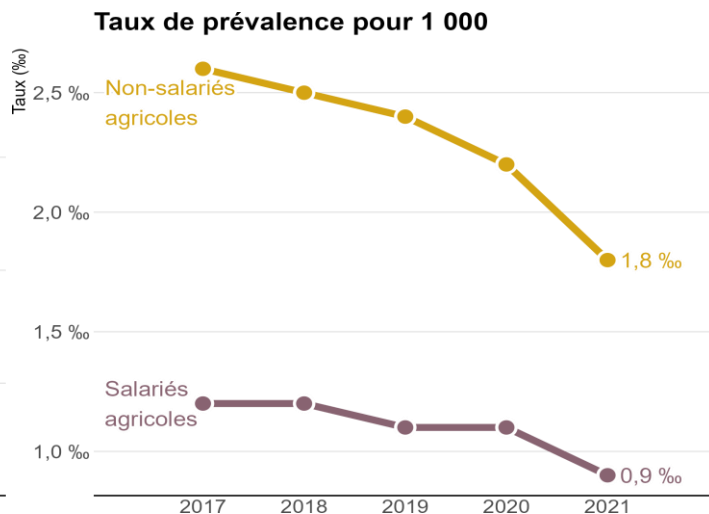
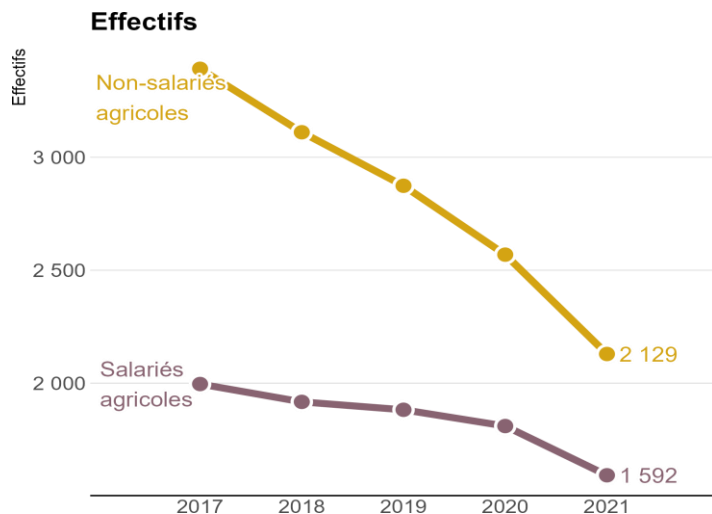
Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif*	Significativité
Non-salariés	2 129	81,9	***
Salariés	1 592	87,0	***

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



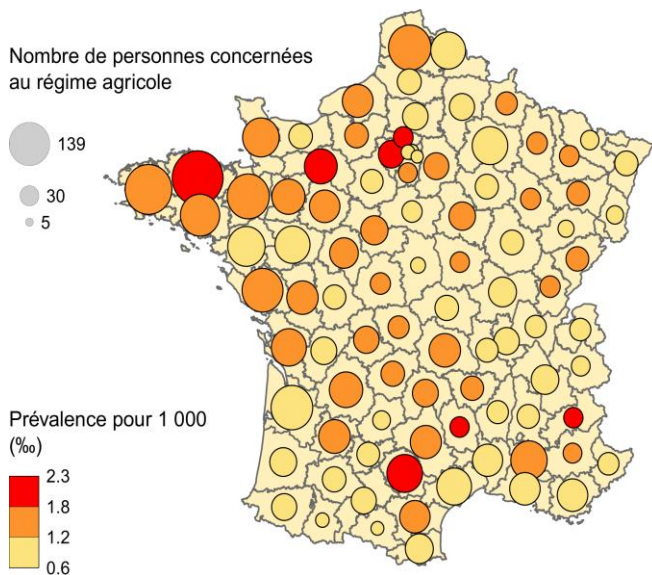
Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime



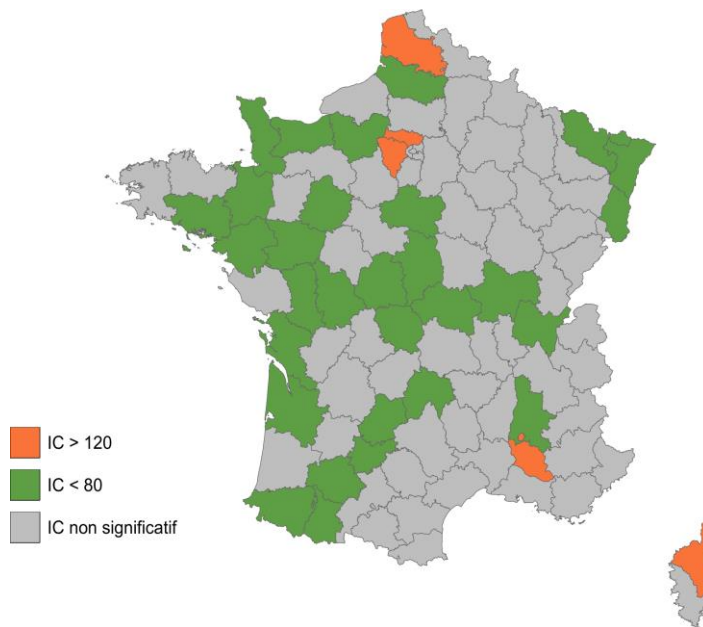
Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Autres affections de longue durée pour tumeurs à évolution imprévisible ou inconnue (sup_ALDAutr_30_ind) :

Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) pour tumeurs à évolution imprévisible ou inconnue (dont les codes en D37-D48, les tumeurs de l'encéphale, des glandes endocrines, les syndromes myélodysplasiques, la polyglobulie essentielle, les gammopathies monoclonales, etc.)

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



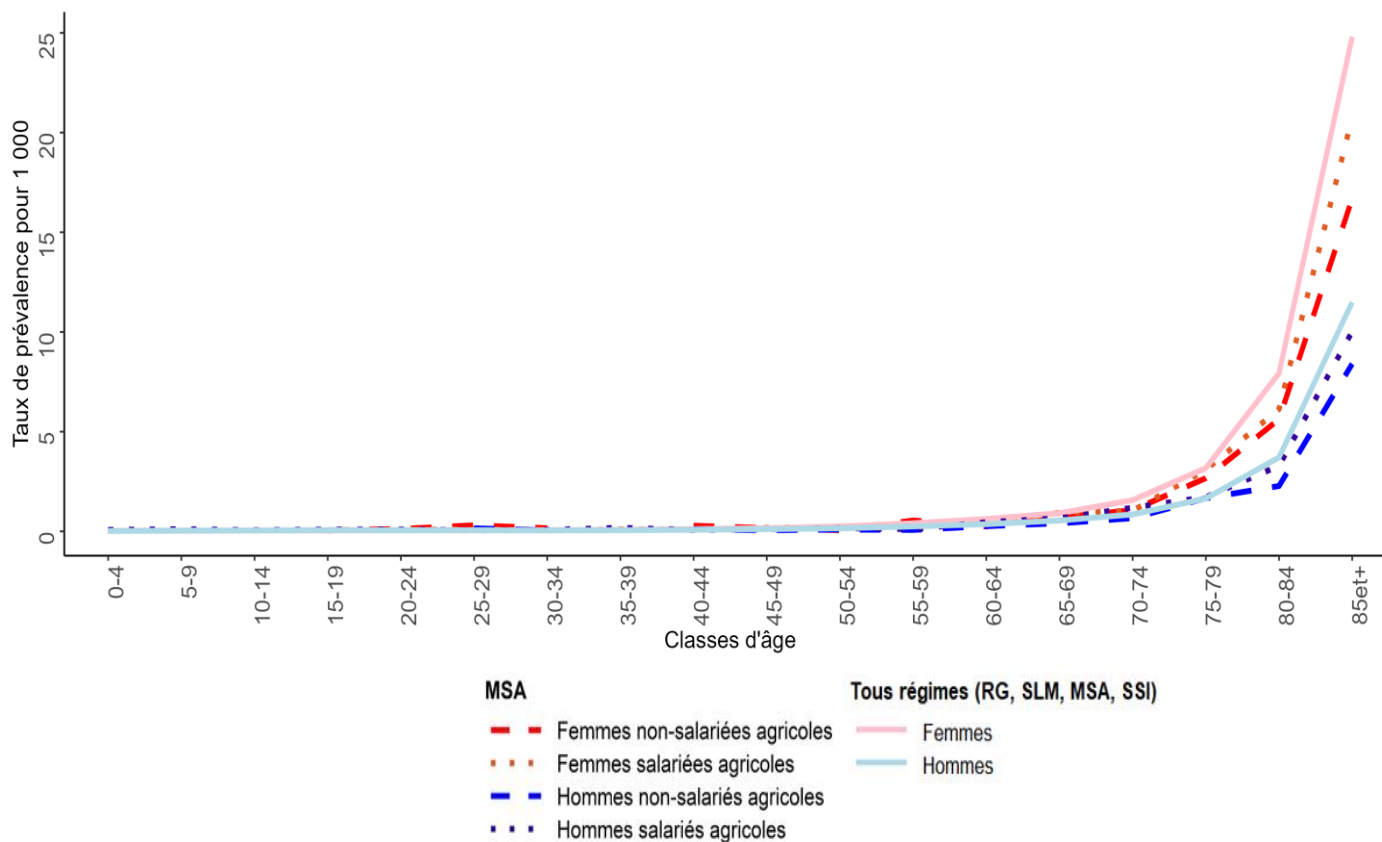
Autres affections de longue durée pour polypathologie (32)

Au régime agricole en 2021

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 5 954
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : - 7 %
- Taux de prévalence : 2 ‰
- Âge moyen : 87,1 ans – Âge médian : 90 ans
- Répartition hommes/femmes : 25,7 % / 74,3 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 1 063

Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime

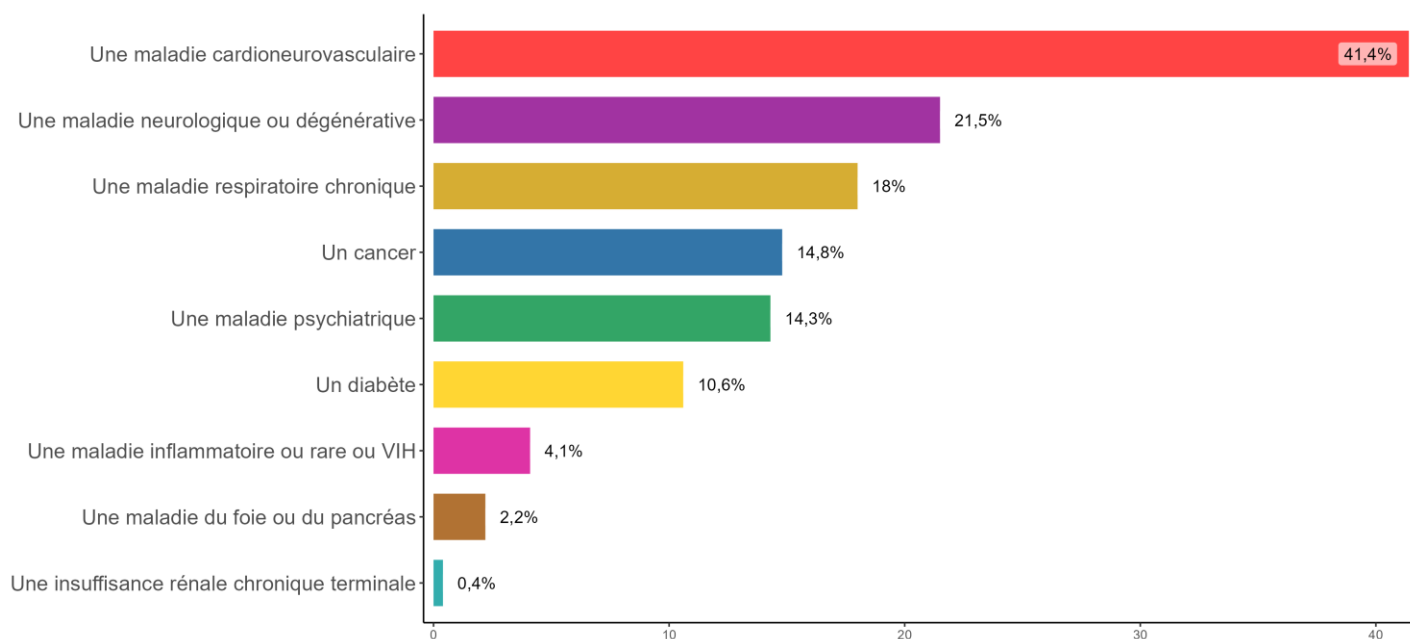


Source: SNDS



Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

82,7 % des assurés pris en charge pour *Autres affections de longue durée pour polypathologie (32)*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

Indices comparatifs

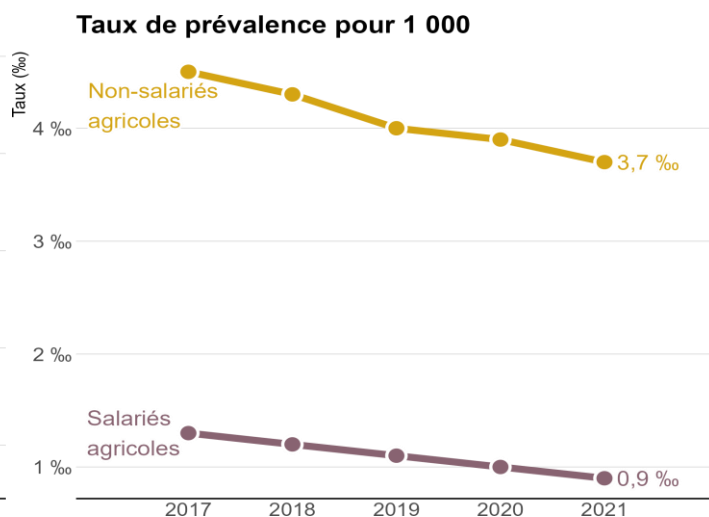
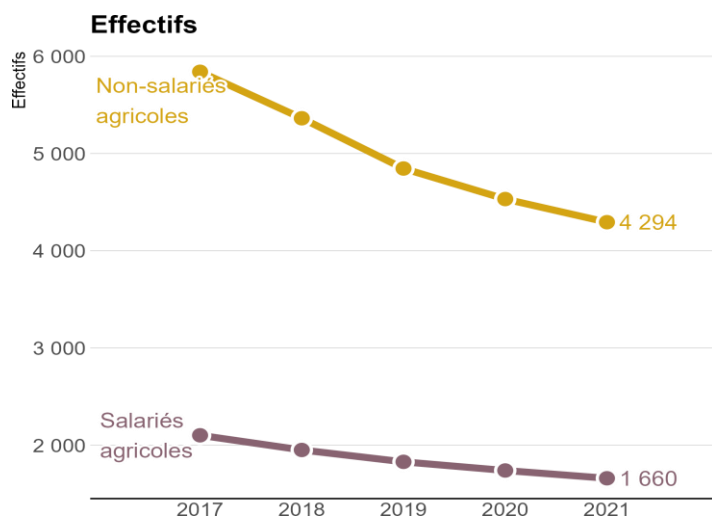
Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif*	Significativité
Non-salariés	4 294	69,3	***
Salariés	1 660	88,5	***

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



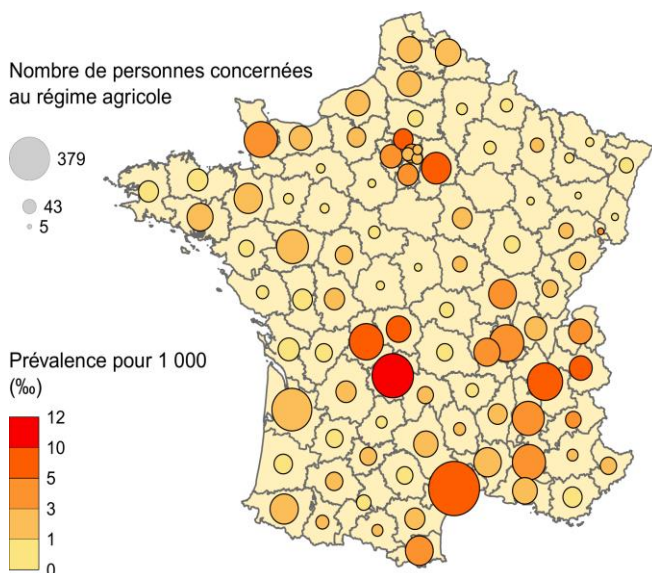
Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime



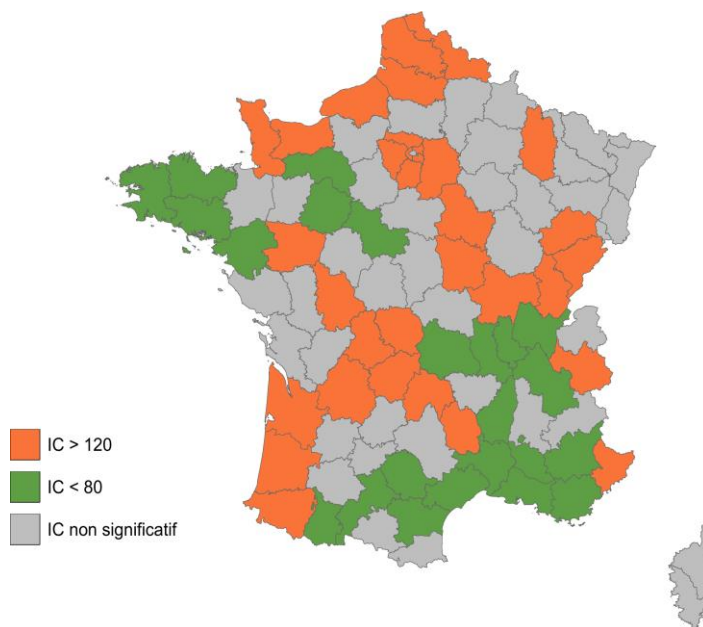
Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Autres affections de longue durée pour polypathologie (32) (sup_ALDAutr_32_ind) :

Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) pour polypathologie

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



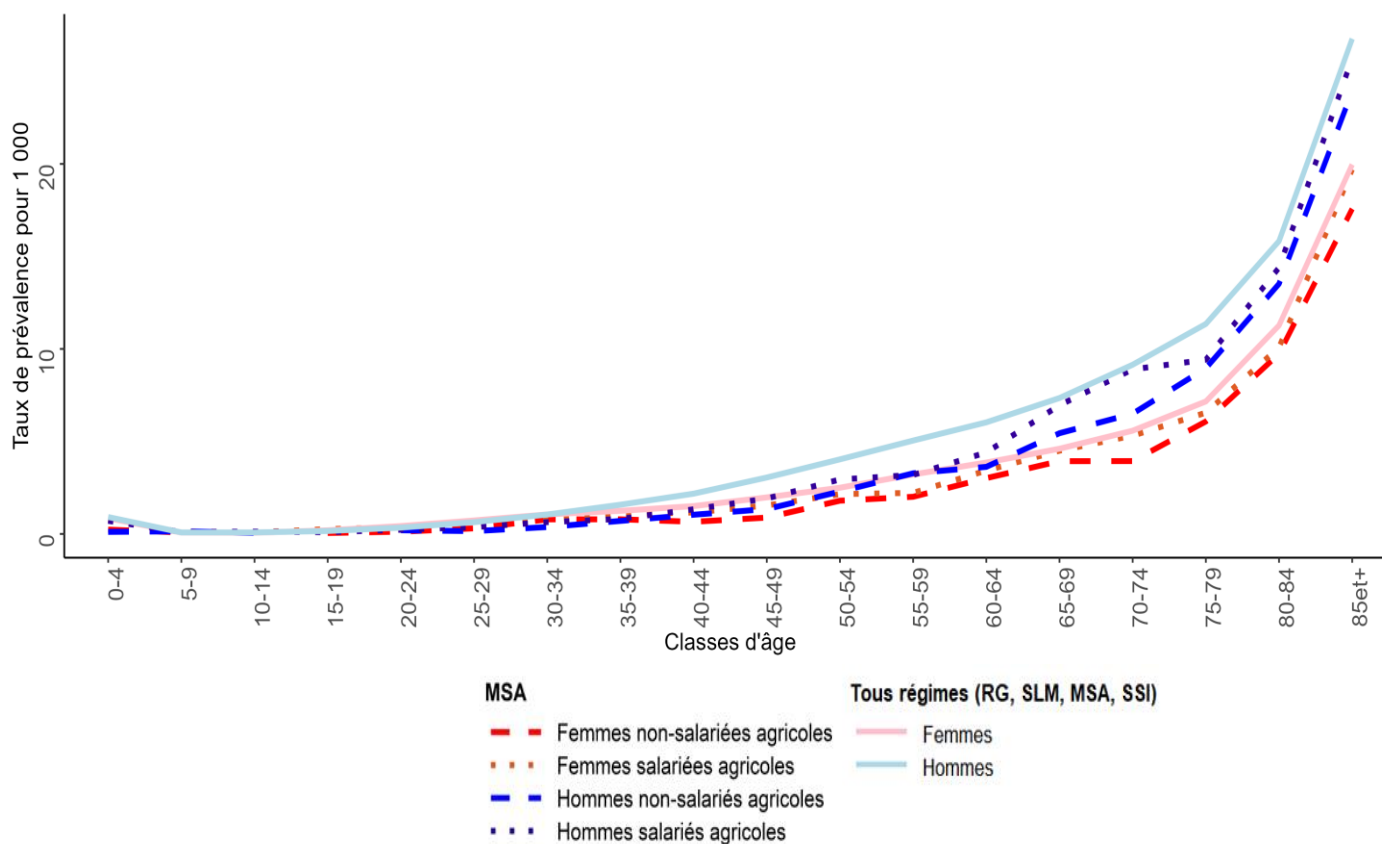
Séjours en hospitalisation complète pour prise en charge de la covid-19

Au régime agricole en 2021

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 13 937
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : Non calculable
- Taux de prévalence : 4,8 ‰
- Âge moyen : 77,5 ans – Âge médian : 83 ans
- Répartition hommes/femmes : 53 % / 47 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 13 235

Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS



Indices comparatifs et coût

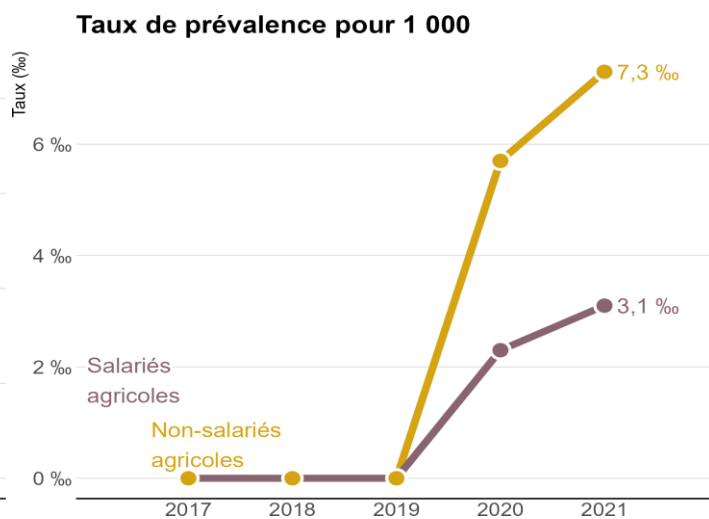
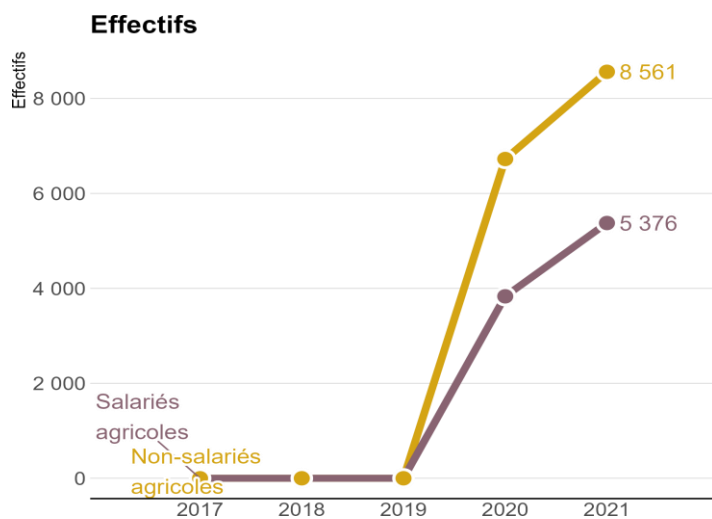
Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif*	Significativité
Non-salariés	8 561	81,7	***
Salariés	5 376	85,7	***

Consommateurs du régime agricole	
Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
13 937	151 238 962€

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime

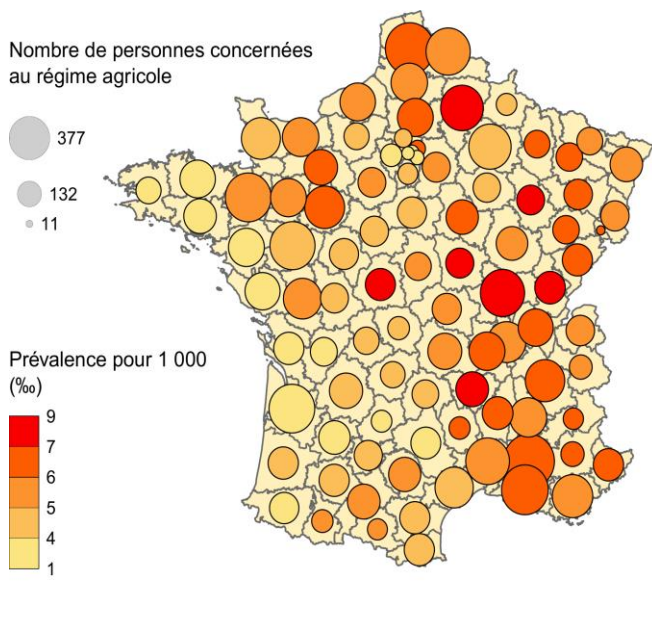


Source: SNDS

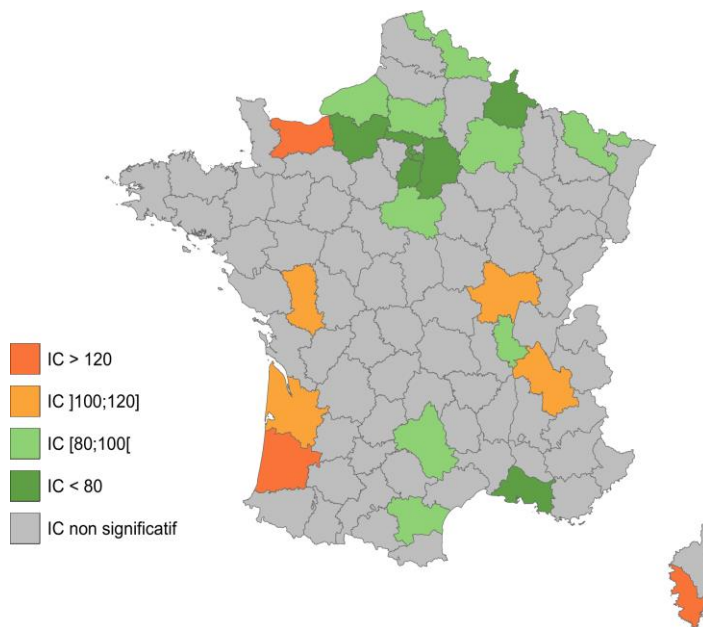


Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Séjours en hospitalisation complète pour prise en charge de la covid-19 (top_Covid_sej) :

Personnes prise en charge pour séjour hospitalier pour Covid-19

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



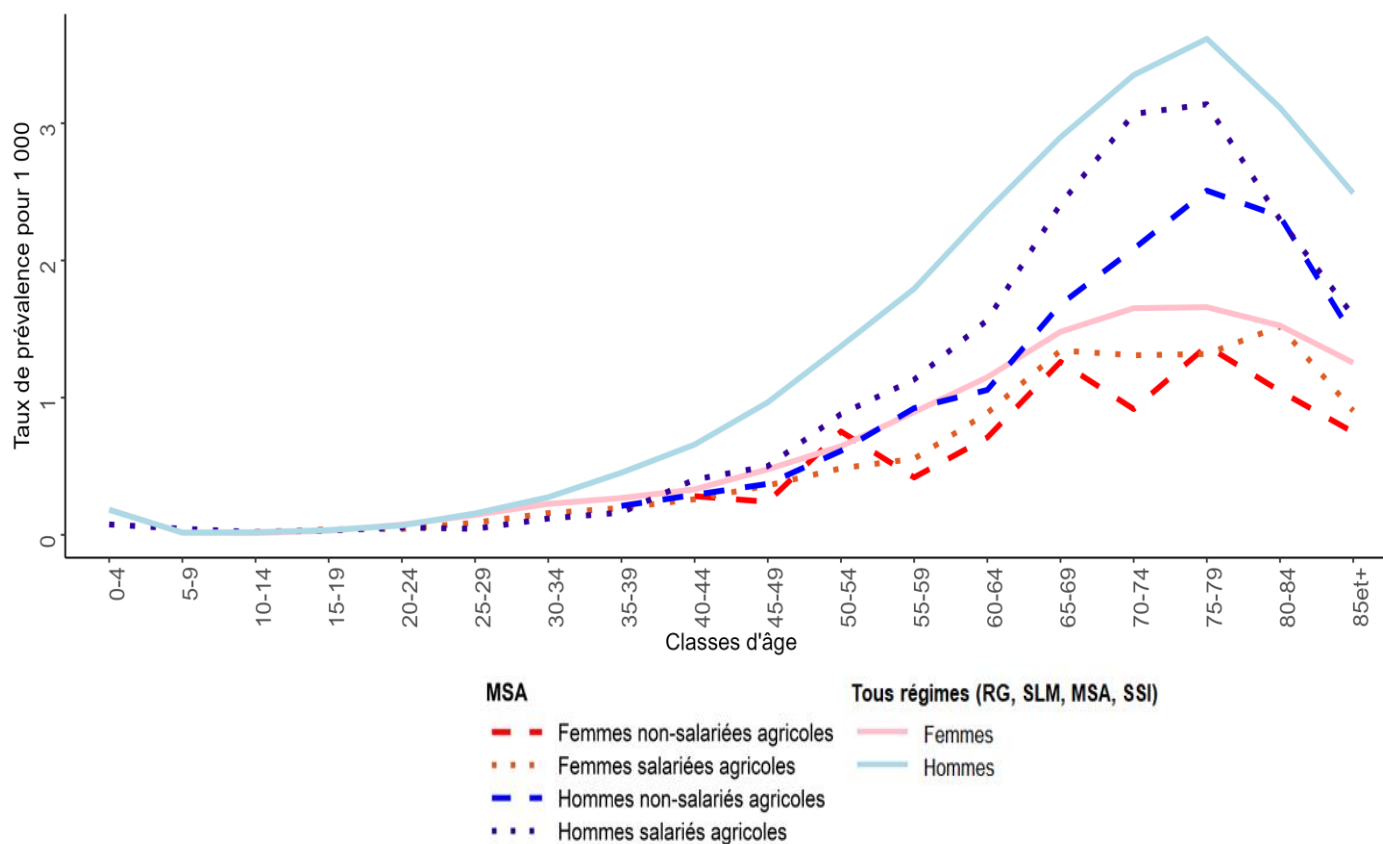
Séjours en hospitalisation complète pour la covid-19, avec prise en charge en soins critiques au cours du séjour

Au régime agricole en 2021

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 2 286
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : Non calculable
- Taux de prévalence : 0,8 ‰
- Âge moyen : 69,5 ans – Âge médian : 71 ans
- Répartition hommes/femmes : 66,2 % / 33,8 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 2 278

Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS



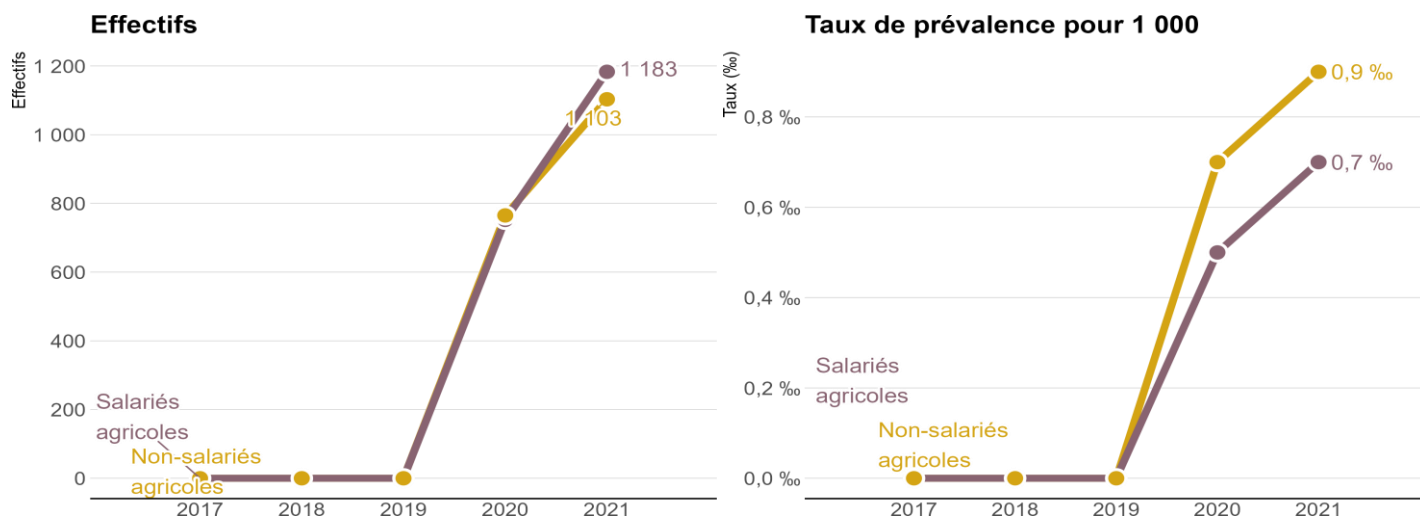
Indices comparatifs

Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif*	Significativité
Non-salariés	1 103	60,5	***
Salariés	1 183	74,4	***

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime

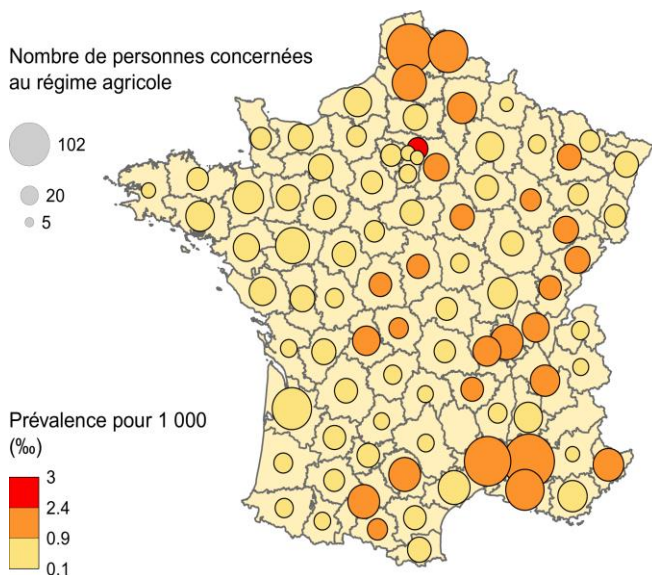


Source: SNDS

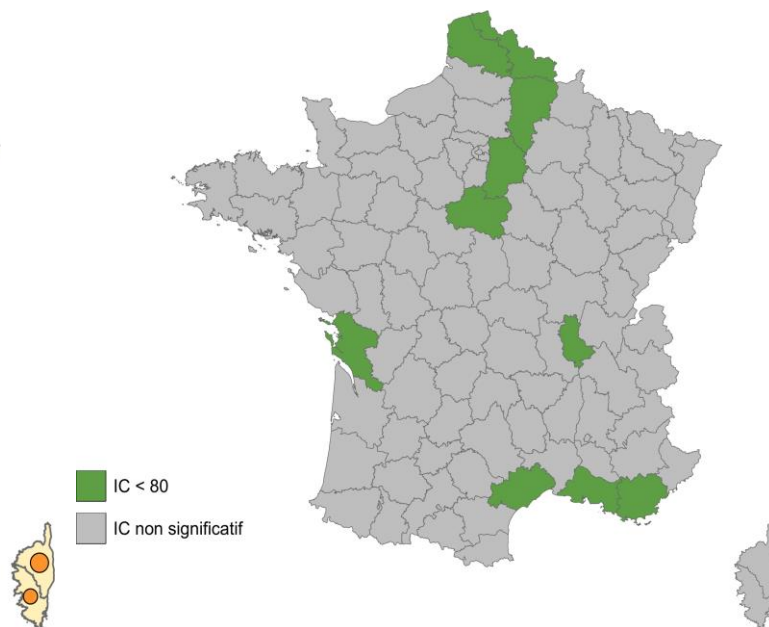


Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Séjours en hospitalisation complète pour la covid-19, avec prise en charge en soins critiques au cours du séjour (sup_Covid_rea) :

Personnes prises en charge en soins critiques au cours d'un séjour hospitalier pour Covid-19

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



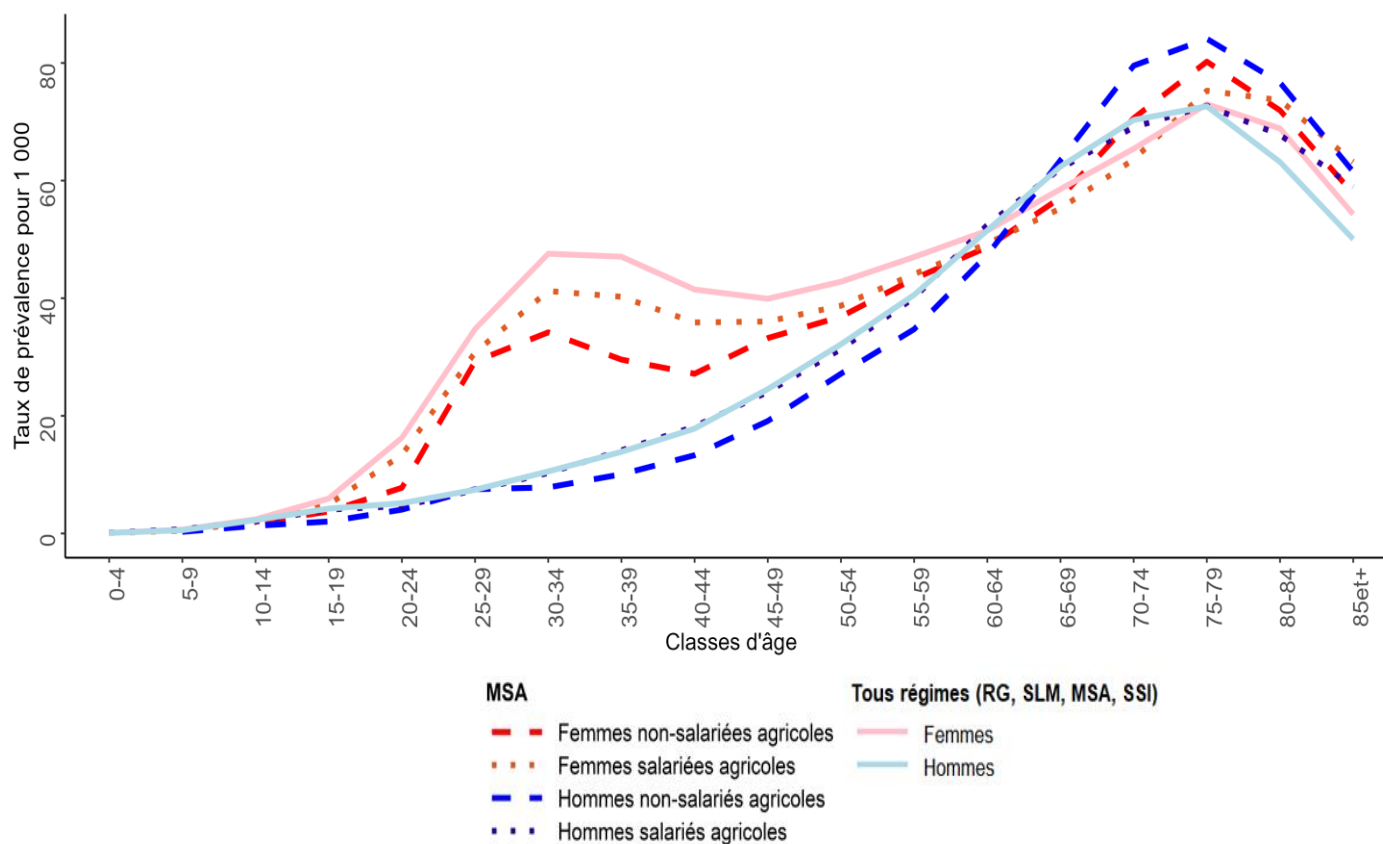
Obésité

Au régime agricole en 2021

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 109 121
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : - 2,5 %
- Taux de prévalence : 37,2 ‰
- Âge moyen : 66,8 ans – Âge médian : 70 ans
- Répartition hommes/femmes : 48,9 % / 51,1 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 21 167

Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS



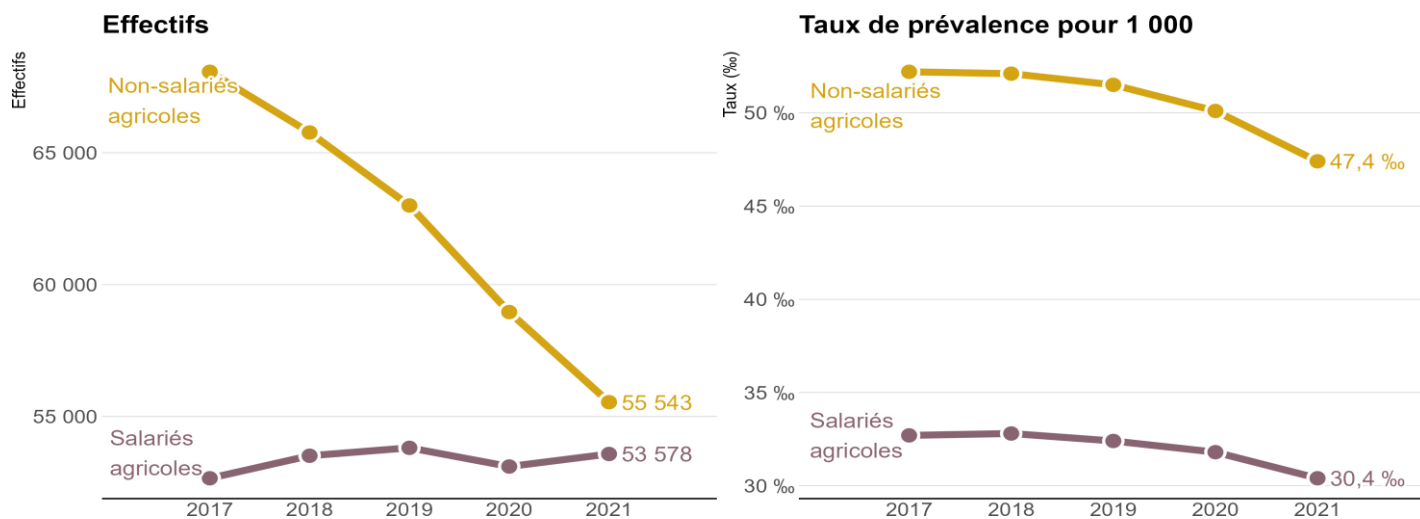
Indices comparatifs

Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif*	Significativité
Non-salariés	55 543	103,2	***
Salariés	53 578	97,1	***

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime

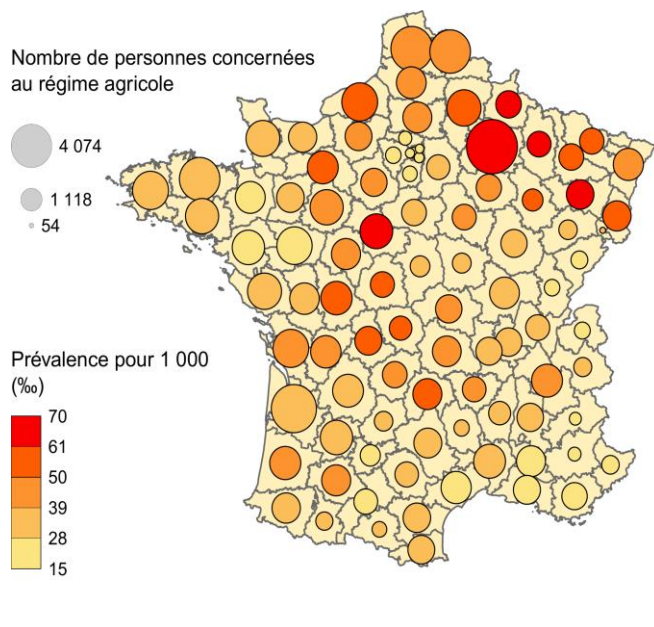


Source: SNDS

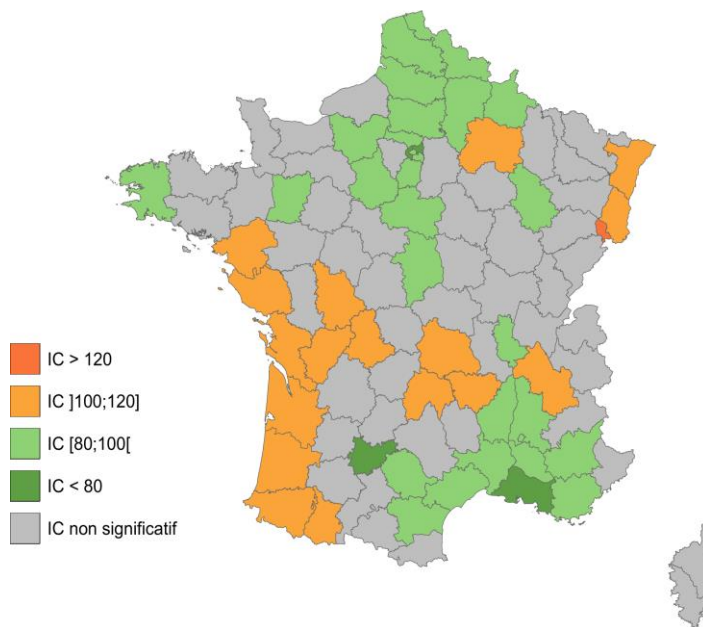


Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Obésité (SUP_OBESITE) :

Personnes prises en charge en soins pour obésité avec séjour hospitalier ou acte de chirurgie bariatrique

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



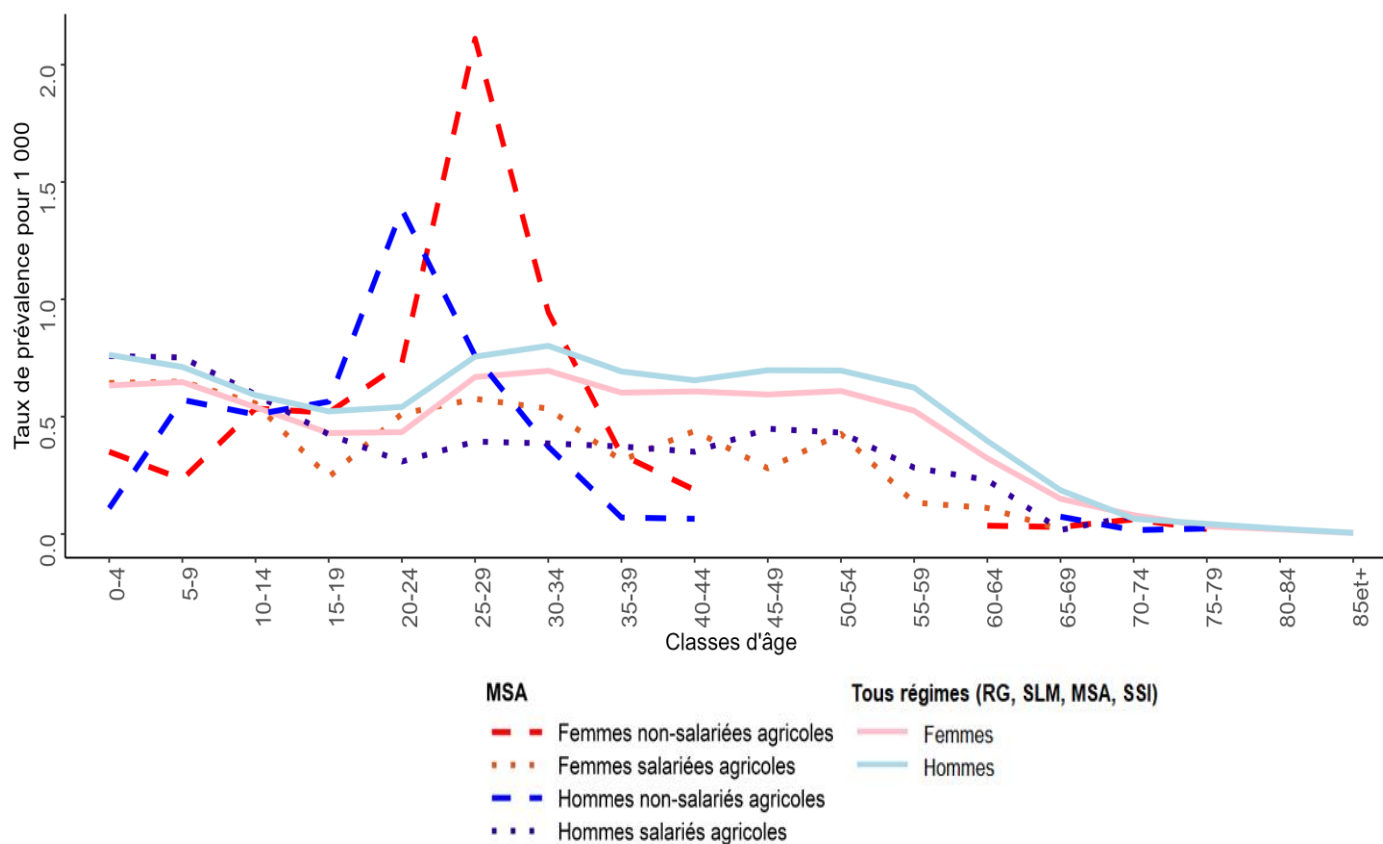
Trisomie 21

Au régime agricole en 2021

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 713
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : + 1,5 %
- Taux de prévalence : 0,2 ‰
- Âge moyen : 28,3 ans – Âge médian : 27 ans
- Répartition hommes/femmes : 56,5 % / 43,5 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 84

Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS



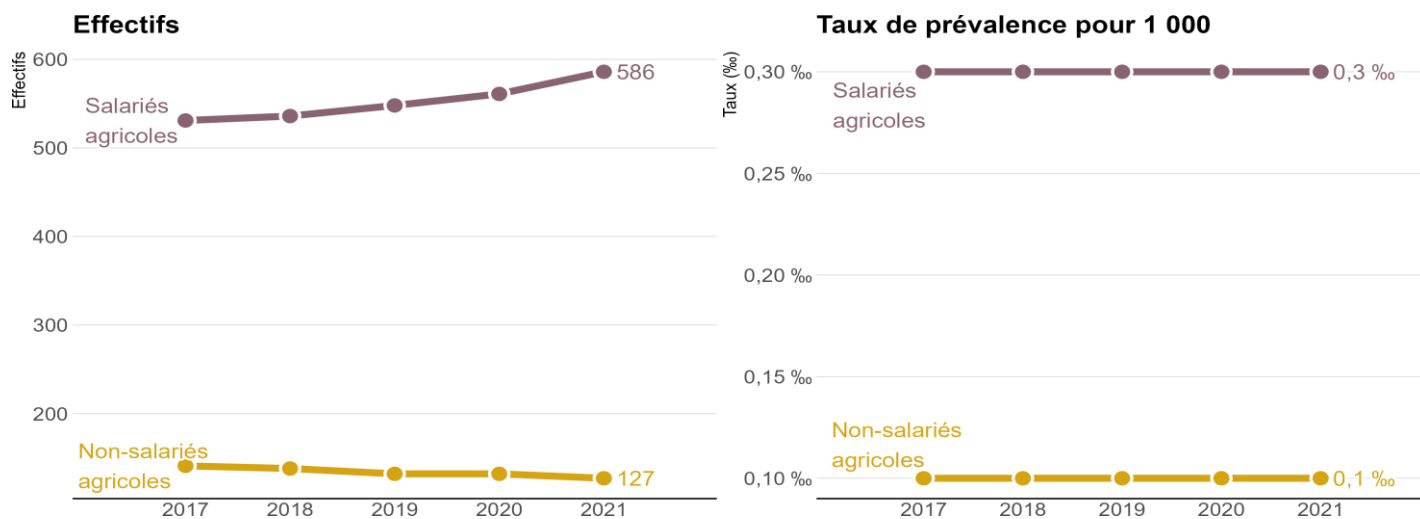
Indices comparatifs

Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif*	Significativité
Non-salariés	127	36,9	***
Salariés	586	66,6	***

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime

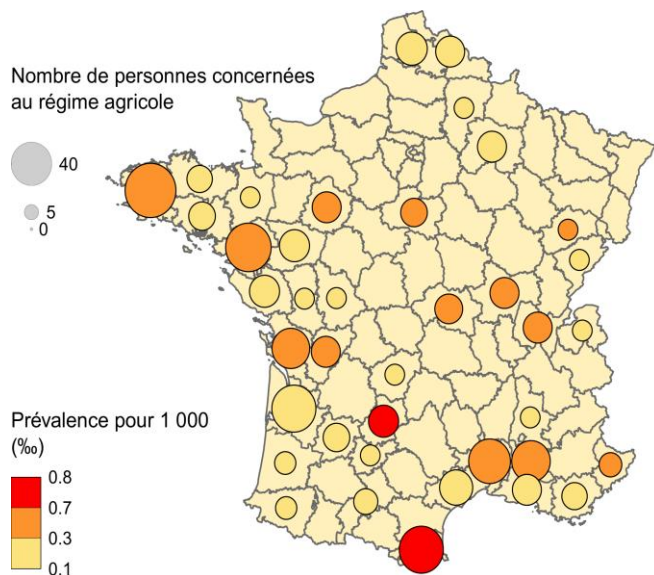


Source: SNDS

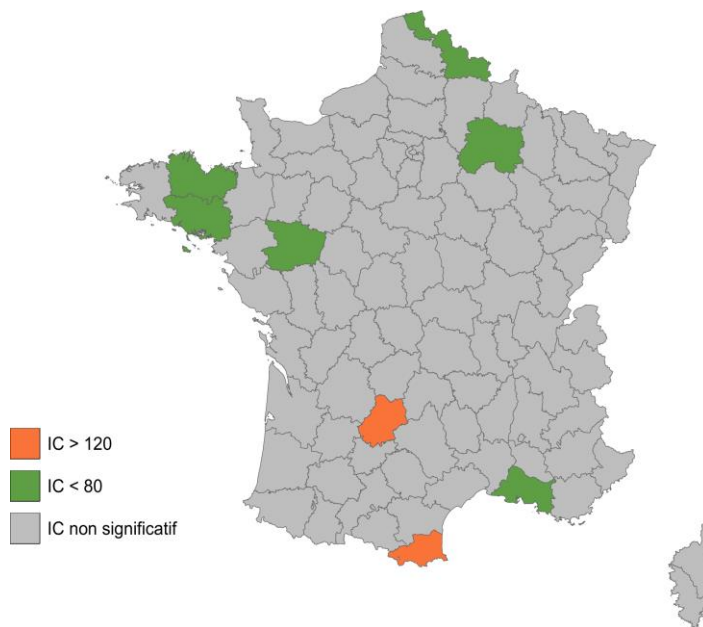


Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Trisomie 21 (sup_Triso21_ind) :

Personnes ayant une trisomie 21

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.